

LE TAS

■ INVITÉ DU MOIS

Carl Lacharité,
expert international
en protection de l'enfance

■ DÉCRYPTAGE

Habiter autrement :
Où en est-on ?

■ CAHIER SPÉCIAL

Journée nationale
de la Citoyenneté
et de la Fraternité



DOSSIER

QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

Focus sur le travail d'un maire au quotidien

■ **INTERVIEW** Michel Fournier, Président de l'AMRF

UNE ASSURANCE PENSÉE POUR LE MONDE ASSOCIATIF

GMF compte 3,5 millions de sociétaires qui lui font confiance et se classe comme le premier assureur des agents du service public*. Elle est ainsi aux côtés de ceux qui s'engagent pour le collectif, qui en font leur vocation et soutient ceux qui œuvrent pour faire avancer l'intérêt général. Les associations, au cœur de cette mission pour le bien commun, partagent avec GMF des valeurs de solidarité, de proximité et d'engagement. C'est pourquoi depuis plus de 25 ans, elle entretient un lien historique avec le monde associatif. À l'écoute des besoins du secteur de l'économie sociale solidaire, GMF propose une protection pour les associations mais aussi des assurances de la vie privée pour les mandataires sociaux et les salariés d'association.

GMF, UNE MARQUE ENGAGÉE

Depuis 20 ans, GMF valorise et récompense, chaque année, plus de 10 initiatives inspirantes de « ceux qui s'engagent au service des autres ». En attestent le Prix Hélioscope-GMF pour les hospitaliers, le Prix La Gazette-GMF pour les Territoriaux, le Prix Unapei pour le Handicap, le Prix Chercheurs en Actes au sein de l'éducation nationale, le Prix Route 18 pour les sapeurs-pompiers. À ces récompenses, s'ajoute un partenariat avec les parcs nationaux de France autour de la « nature en partage ».

Cette attention particulière fait partie du modèle mutualiste de GMF. Il s'illustre par une approche humaine et équitable, des actions solidaires et sociétales, ... Ses valeurs mutualistes la rapprochent des associations et contribuent aux nouveaux défis du vivre ensemble et de la responsabilité sociale.

DES PRODUITS SUR-MESURE

Dans le sillage de son engagement, GMF se positionne comme un acteur naturel pour assurer tous les acteurs du monde associatif. Elle a conçu le contrat Multigaranties Vie Associative, produit innovant et modulable. Parce que GMF connaît bien le secteur associatif, elle est à même de répondre efficacement à vos besoins les plus spécifiques. Elle vous propose : une couverture élargie des risques essentiels, une responsabilité civile, une défense pénale et recours, un service d'information juridique par téléphone, une protection en cas d'accident corporel des personnes pendant leur activité, une assurance des biens,...



La vocation de GMF est aussi de protéger dans leur vie privée les mandataires sociaux et les salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire qui peuvent ainsi bénéficier de tarifs avantageux sur les assurances auto, habitation, santé, accidents de la vie privée,...

Pour en savoir plus, appelez le 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou connectez-vous sur gmf.fr ou rendez-vous en agence.



ASSURÉMENT HUMAIN

* GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2021

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.



ACTUALITÉS

- 5 - Édito
- 6 - **Actualité Institutionnelle**
- 8 - **Actualité Société**
- 10 - **Social sans frontières**

INVITÉ DU MOIS

- 12 - **Carl Lacharité, professeur d'Université au Québec, expert international en protection de l'enfance**



INVITÉ DU MOIS - Carl Lacharité p.12

DOSSIER

- 17 - **Que serait la République sans les maires ?**



DOSSIER - Que serait la République sans les maires ? p.17

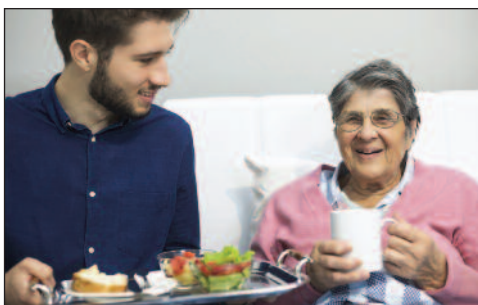
MÉTIERS

- 24 - **DÉCRYPTAGE - Habiter autrement : où en est-on ?**
- 30 - **CNAV - Inclusion numérique : un guide pour mobiliser et coordonner**
- 33 - **Avec Le Vaisseau, le soin s'amarre à la culture**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 36 - **Cahier spécial**

**Journée Nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité du 15 octobre 2022 :
Que faire ?**



DÉCRYPTAGE - Habiter autrement : où en est-on ? p.24

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

www.lejas.com



Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

CHAQUE MOIS, LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- promouvoir une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- diffuser des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- valoriser tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- proposer une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

■ **Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux 75 euros TTC**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : Caroline Roncerel
Haure, José-Marie Latour, Héléne Padieu, Olivier Van
Caembèke, Kevin Nectoux

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Marlyse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOPISS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

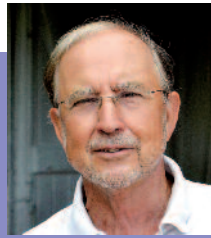
Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : mai 2022 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France

chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Le difficile rapport des gouvernants à la transition écologique

La constitution du gouvernement issu du décret du 20 mai 2022 a suscité de nombreuses critiques concernant les transports, le logement ou la politique de la ville, privés de ministères, mais assez peu concernant la transition écologique. En effet, conformément aux déclarations du candidat Macron à Marseille sur la nécessité de "faire de la France une grande nation écologique", deux ministères ont été créés à ce propos. Mais à y regarder de plus près, on découvre que ceux-ci ont été confiés à deux personnalités qui n'ont jamais manifesté d'intérêt réel pour ce sujet. C'est déconcertant, car chaque jour montre davantage l'ampleur de la dérégulation climatique, comme ce mois de mai qui a battu le record de température jamais observé.

Ce constat illustre les limites d'une vision politique qui tend à privilégier, conformément aux attentes de nombreux électeurs, les préoccupations de fin de mois sur la fin du monde. La campagne des élections législatives est du même acabit. Le débat reste entièrement dominé par la problématique du pouvoir d'achat. Alors que les sujets sensibles, comme la transition écologique, sont soigneusement mis sous le boisseau. Or, la rivalité entre l'écologie et le social pourrait être aisément dépassée, si l'on avait l'audace de conditionner la nécessaire transition écologique à une véritable transition sociale, consistant à mieux accompagner les personnes les plus vulnérables face aux grandes mutations économiques.

Le challenge pourrait sembler hors de portée, car au même moment, le gouvernement doit affronter l'augmentation des dépenses militaires, le vieillissement de la population, la protection du pouvoir d'achat des ménages modestes, la revalorisation des rémunérations des personnels de santé et de l'enseignement. On ne pourra donc plus fuir les questions qui fâchent : celle d'une plus grande redistribution des richesses, avec un impôt exceptionnel sur les grandes fortunes, mais surtout celle de la production de richesse, qui passe nécessairement par une revalorisation du travail.

Car la proportion de la population active de 20 à 64 ans ayant un emploi est anormalement faible en France : elle est de 79 %, contre 91 % en Allemagne, 90 % en Suède, 96 % aux Pays-Bas. En d'autres termes, pour sauver la planète tout en accompagnant les plus fragiles, il nous faudra travailler plus et imposer davantage les plus fortunés.

¹ Ainsi, Amélie de Montchalin a été nommée ministre de la Transition écologique. Ex ministre de la Fonction publique, elle n'a jamais pris position sur le défi climatique. Quant à Agnès Pannier-Runacher, nouvelle ministre de la Transition énergétique, qui vient du monde de l'entreprise, elle n'avait jusqu'à présent aucune expérience sur les questions environnementales.

IMMIGRATION

L'engorgement des services préfectoraux déstabilise les tribunaux administratifs

Dans un rapport du Sénat rendu public le 10 mai, les services de l'État en matière d'immigration sont pointés du doigt pour la forte dégradation des conditions d'accueil des étrangers et de délivrance des titres de séjour. En effet, les agents des préfectures affectés aux services d'immigration ne sont que 4 000 sur l'ensemble du territoire, alors qu'ils délivrent chaque année près de 300 000 premiers titres de séjour. Par ailleurs, la dématérialisation des procédures de prise de rendez-vous s'avère particulièrement défailante. Conséquence de cet engorgement, les étrangers saisissent les tribunaux administratifs dans l'unique but d'ordonner aux préfectures de leur accorder un rendez-vous... Un dévoiement "ubuesque", selon le rapport, qui transforme les juges en secrétaires de préfecture !

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Des moyens en très forte progression



Selon Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, "les modifications budgétaires adoptées récemment par les États membres constituent un véritable tournant historique". En effet, la part du budget provenant des États membres passera de 16 % à 50 % d'ici 2028. Cela mettra fin à la trop grande influence des fondations privées qui apportaient jusqu'à présent la majorité des ressources. Cette évolution a été facilitée par la crise du Covid-19. En effet, l'OMS a reçu, pour mieux combattre celle-ci, 2 milliards de dollars de financement supplémentaire des États. Les intérêts privés pèseront donc beaucoup moins dans le programme de travail de l'OMS.

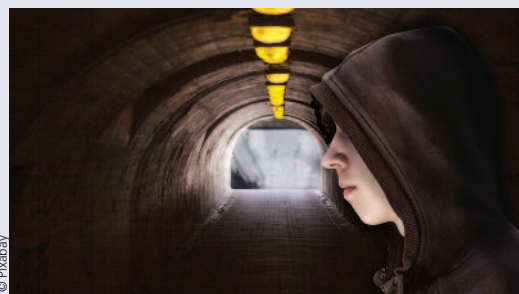
VATICAN

Une voix pour la paix

Le Pape François n'a cessé de dénoncer sans ambiguïté l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Mais il n'en demeure pas moins convaincu que l'indispensable recherche de la paix nécessite de préserver des liens avec la Russie. Ce qui le conduit à rechercher des pistes de compromis sans lesquels aucune paix n'est concevable, et à dénoncer les provocations inutiles en allant jusqu'à évoquer "les aboiements de l'Otan". Cette expression a suscité de très nombreuses critiques, alors qu'elle avait pour seul objectif de rappeler que l'invasion de l'Ukraine, bien qu'inqualifiable, ne doit pas servir de prétexte à l'extension de l'Otan qui constitue, selon lui, une provocation dangereuse envers la Russie.

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Pour le respect de la "présomption de minorité"



C'est un appel lancé par plusieurs associations d'aide aux migrants : la situation des jeunes étrangers revendiquant le statut de mineurs est alarmante. En effet, les associations pointent du doigt les faiblesses des procédures d'évaluation de l'âge qui sont basées sur des perceptions éminemment subjectives, comme "le degré d'autonomie et de maturité". Elles dénoncent également l'absence de dispositif de mise à l'abri de ces jeunes lorsqu'ils font appel du rejet de leur demande. Ils se retrouvent donc à la rue, dans des squats, voire pris en main par des réseaux. Or, après réexamen de leur dossier (le cas échéant enrichi de plus d'éléments de preuves), la plupart des jeunes s'avèrent effectivement mineurs, selon les associations qui les suivent. Ainsi pour Utopia 56 à Paris, 65 % des recours aboutissent à une reconnaissance de minorité. Et, pour Soutien Migrants Croix-Rouge à Lyon, ce taux dépasse 80 %.

MOBILIER NATIONAL

Un concours de design pour améliorer les établissements publics

En plus d'être un conservatoire du patrimoine mobilier de notre pays, le Mobilier national, rattaché au ministère de la Culture, dispose d'un atelier de recherche et de création. Celui-ci, créé par André Malraux en 1964, a pour mission de réfléchir sur les futurs besoins en mobilier de tous les Français. Cet atelier a lancé trois projets s'intéressant au bien-être des populations reçues dans des services publics. Le premier concerne une nouvelle borne d'accueil pour les maisons France Services. Le second consiste à dessiner la salle de classe de demain, tandis que le troisième invite les designers à travailler sur les objets emblématiques des Ehpad (lit, chariot de soins, meuble de rangement...). "Le concours vise à repenser un objet en tenant compte de l'usage qu'en font les résidents, le personnel et les familles, avec la finalité de renforcer le sentiment du *chez soi*", indique Loïc Turpin, directeur du développement du Mobilier national.

ÉDUCATION NATIONALE

Vers une redéfinition des missions des inspecteurs

Dans un rapport remis en début d'année au ministre de l'Éducation nationale, la Cour des Comptes évoquait le trop grand éparpillement des tâches des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN). En effet, si le cœur de leur fonction est théoriquement l'accompagnement des enseignants et des équipes pédagogiques, ils sont souvent chargés de l'organisation de concours, du contrôle de l'instruction à domicile, ainsi que de tâches ponctuelles parfois surprenantes, comme la distribution de masques pendant l'épidémie de Covid-19. C'est pourquoi le ministère s'est engagé à redéfinir leur fonction afin de les libérer de toutes les tâches bureaucratiques au profit de leur rôle pédagogique. À un moment où les établissements scolaires vont obtenir plus d'autonomie, cette évolution permettra de renforcer la vigilance de l'État sur la qualité des enseignements.

CARTON VERT



© DR

À **Hamida Aman**, militante et productrice afghane, qui, malgré la fermeture récente par les Talibans de sa société de production Awaz ("*La Voix*") destinée aux femmes, a créé une nouvelle radio FM à leur intention. Basée à Kaboul, *Radio Begum*, diffuse des programmes qui traitent d'éducation, de culture, de résilience, de santé, de religion...



© DR

À **Jacques Toubon**, ancien Défenseur des Droits, pour son livre *Je dois vous dire. Nos droits sont en danger* (Stock). L'ouvrage dénonce les entorses aux droits et ouvre des perspectives pour concilier respect des différences et refus du communautarisme.



© DR

À **Anthony Albanese**, qui vient d'être nommé Premier ministre australien et qui défend un programme écologique particulièrement courageux, puisqu'il va s'attaquer à la production de charbon, l'une des principales ressources du pays.

CARTON ROUGE



© DR

À **Fabrice Leggeri**, directeur général de Frontex, mis en cause dans un scandale dénoncé par l'Office européen de lutte antifraude concernant le refoulement illégal et récurrent de migrants, en particulier à la frontière gréco-turque. M. Leggeri a, depuis, remis sa démission de l'agence européenne.



© DR

À **Éléonore Leprettre** qui, après avoir occupé les fonctions de chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, rejoint en tant que directrice de la communication le groupe Phyteis (anciennement connu comme l'union des industries de la protection des plantes), le lobby des entreprises agrochimiques.



© DR

À **Éric Piolle**, maire de Grenoble, qui, en autorisant le port du burkini dans les piscines, favorise une remise en cause de l'émancipation des femmes au détriment des principes de neutralité et de laïcité du service public.

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Paris défigurée par la crise



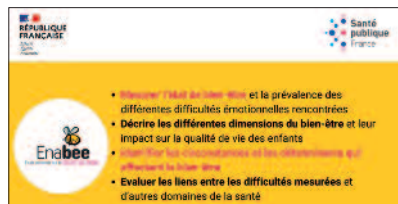
© Pixabay

Sous les coups de boutoir dus à la crise sanitaire et au développement de l'e-commerce, mais aussi aux conséquences de la politique de mobilités restrictive de la Ville de Paris, le taux de vacance des locaux commerciaux ne cesse de

s'amplifier dans les rues de la capitale. Il aurait, selon les quartiers, progressé de 3 à 6 points en 2021, et le phénomène tendrait à s'amplifier. Ainsi il a atteint 11 % pour la rue de Rivoli, contre 7 % en 2020, et 13 % sur les grands boulevards contre 7 % en 2020. En dépit des projets gigantesques de Dior, Vuitton, Tiffany, Saint-Laurent... l'inquiétude gagne même l'avenue des Champs-Élysées à la vue des locaux vides des grandes enseignes d'habillement comme Gap et H&M. Pour contrebalancer ce mouvement, la Ville de Paris envisage la création d'une agence foncière qui achèterait des baux commerciaux afin de les céder à bas prix à de nouveaux postulants. Malgré cette initiative et une baisse des loyers déjà engagée, il est peu probable que les secteurs de l'alimentaire et de la décoration, en légère progression, suffiront à combler la forte régression des demandes.

ENFANCE

Une étude pour évaluer le bien-être des enfants en France



La pandémie du Covid-19 a donné l'alarme : la santé mentale des plus jeunes de nos concitoyens n'est pas à l'abri des remous qui nous affectent tous. Et le Covid-19 n'est pas le seul événement

traumatisant en cause. Réchauffement climatique, guerre en Ukraine, terrorisme... peuvent également affecter les enfants. C'est pourquoi, Santé publique France lance une vaste enquête, intitulée Enabee, auprès de 30 000 enfants âgés de 3 à 11 ans, afin de mieux connaître leur état de bien-être ou d'anxiété. Les enquêteurs vont sillonner la France et se rendre dans 300 écoles maternelles et primaires pour rencontrer enfants, parents et enseignants. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2022 et les responsables du projet espèrent bien qu'ils seront de poids suffisant pour déclencher des actions politiques afin d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale.

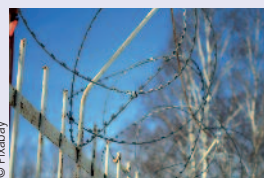
ENSEIGNEMENT

Les concours manquent d'attractivité

Le nombre de candidats aux concours de l'enseignement secondaire ne cesse de baisser depuis plusieurs années. Le phénomène semble s'amplifier dans certaines disciplines, comme les mathématiques ou l'allemand, où les candidats admissibles sont moins nombreux que le nombre de postes à pourvoir. Ainsi, en mathématiques, seuls 816 candidats sont admissibles en 2022, sur 1 035 postes ouverts. Il manque donc d'emblée plus de 200 candidats, soit le double du nombre de postes non pourvus l'an dernier et ce, avant même les résultats des oraux. Pour l'allemand, seuls 83 candidats sont admissibles, pour 215 postes ouverts. Il s'avère donc de plus en plus urgent d'améliorer l'attractivité du métier d'enseignant en poursuivant la revalorisation des salaires engagée en 2021, mais aussi en renforçant la visibilité des concours souvent mal connus des étudiants, déclare-t-on au ministère de l'Éducation nationale.

PRISONS

Hausse inquiétante de la population carcérale



© Pixabay

Les derniers chiffres du ministère de la Justice montrent une augmentation importante des personnes soumises à des

peines de prison. En effet, on dénombre début avril, 85 772 condamnés à des peines privatives de liberté, dont 71 053 effectivement incarcérées et 1 4719 sous surveillance par bracelet électronique. Ces chiffres sont les plus élevés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. S'il est difficile d'interpréter l'augmentation importante sur la seule dernière année (rappelons qu'en raison du Covid19, un certain nombre de prisonniers ont vu leurs peines raccourcies ou suspendues entre 2020 et 2021), il n'en demeure pas moins que la surpopulation des établissements pénitentiaires est une réalité, avec des conditions de vie souvent déplorables.

PERSONNES ÂGÉES

Des défauts de bienveillance pointés chez les aides à domicile



© Pixabay

Si les conditions de vie des personnes âgées dans les Ehpad ont récemment fait scandale, celles des personnes en perte d'autonomie soignées à domicile attirent également l'attention.

Ainsi, le journal *Libération* a publié le 6 mai une vaste enquête sur les maltraitances dont elles sont victimes. Parfois dénoncées par les familles, parfois par les professionnels intervenants, les situations de maltraitance physique, de délaissement ou d'humiliation seraient fréquentes. La principale cause invoquée par les aides soignantes résulte des plannings surchargés en raison d'un manque de personnel. Et, fait aggravant, d'après plusieurs témoignages, la volonté de ne pas perdre une "source financière" incite certains organismes à ne pas signaler les cas. Un problème financier certes, dont on souhaite que la mise en œuvre du cinquième risque pallie en partie les défaillances, mais aussi un problème moral et d'éducation à la bienveillance.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des avancées significatives lors du G7



© Pixabay

Les signes de plus en plus visibles de la dérégulation climatique commencent à provoquer leurs effets sur les gouvernants du monde. Ainsi, à la surprise générale, lors du dernier G7 du 27 mai, les ministres du climat, de l'énergie et de l'environnement

des sept grandes puissances (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) se sont engagés à décarbonner leur secteur électrique d'ici 2035. Ce qui nécessitera de développer rapidement les "technologies de remplacement". Par ailleurs, à l'exception du Japon, tous les pays se sont engagés à mettre fin à la vente des véhicules thermiques en 2035. Enfin, dernière avancée notable, le G7 reconnaît pour la première fois qu'il doit renforcer l'aide financière aux pays vulnérables afin de leur permettre de réaliser leur transition énergétique, à l'image de l'accord trouvé avec l'Afrique du Sud en novembre 2021.

FIN DE VIE

Le recours au suicide assisté s'amplifie



© Pixabay

Dans tous les pays où le recours à l'euthanasie a été autorisé (Colombie en 1997, Pays-Bas en 2001, Belgique en 2002,

Suisse en 2003, Luxembourg en 2009, Canada en 2016, Nouvelle Zélande en 2020, Espagne en 2021, Autriche en 2022), on assiste à une très forte progression des cas concernés, comme par exemple en Belgique, où l'on est passé en cinq ans de 2 000 à 3 000 cas aujourd'hui. En France, si la loi n'autorise pas officiellement l'euthanasie, on autorise toutefois depuis 2016 "la sédation profonde et continue jusqu'au décès", une alternative à l'acharnement thérapeutique, qui a été également adoptée dans une vingtaine d'autres pays.

PERSONNEL SOIGNANT

Les urgentistes victimes de burn-out

Pendant la pandémie de Covid-19, les projecteurs étaient braqués sur les conditions extrêmement tendues dans lesquelles les professionnels de soins, et en particulier les urgentistes, devaient exercer. Or malgré le retour à une situation normale, on détecte toujours aujourd'hui des effets persistants de la crise sur l'épuisement des professionnels. C'est ce que montre une étude sur le burn-out, menée dans 89 pays, dont les premiers chiffres ont été publiés dans *European Journal of Emergency Medicine*. Ainsi, entre janvier et février 2022, 62 % des personnels des urgences, principalement des médecins, expriment au moins un symptôme de burn-out (dépersonnalisation, épuisement émotionnel, absence d'accomplissement personnel), et ce nombre est encore plus élevé chez les jeunes urgentistes (74 %). Selon le Dr Abdo Khoury, président de la Société européenne de médecine d'urgence, "ces professionnels de santé méritent une évaluation clinique et une aide". Mais très peu d'entre eux sollicitent un soutien, faute d'organisation adaptée à leurs besoins.

CUBA: UN PAYS QUI VIEILLIT TROP VITE



L'île des Caraïbes est confrontée à un immense défi démographique: la diminution drastique du nombre de ses jeunes. En effet, la natalité a fortement baissé : dans les années 1950, une femme cubaine avait en moyenne 5 enfants, contre 1,6 aujourd'hui. Un phénomène qui a empiré avec l'exode des jeunes couples à l'étranger. Car depuis 2013, le pays n'exige plus d'autorisation de sortie du territoire, ce dont profitent de nombreux Cubains pour émigrer vers les États-Unis mais aussi vers l'Europe, à la recherche d'une vie meilleure. En cause, la dégradation des conditions de vie et même des soins médicaux, certes toujours réputés pour leur qualité, mais impactés par la crise du Covid-19. Le vieillissement de la population est donc visible, au point que tout est fait pour permettre aux sexagénaires (voire aux plus âgés), de rester actifs bien au-delà de l'âge de la retraite.

SALVADOR

UNE PÉNALISATION DE L'AVORTEMENT DE PLUS EN PLUS DURE

Le Salvador fait partie des sept pays au monde (avec le Nicaragua, le Honduras, la République Dominicaine, Haïti, Surinam et Malte) qui interdisent totalement l'avortement. Une dizaine de femmes se trouvent actuellement derrière les barreaux, et leurs peines sont particulièrement élevées. Depuis sept ans, il n'y avait pas eu de nouvelle condamnation, mais récemment, le 9 mai, une femme a été condamnée à trente ans de prison, pour "homicide aggravé".



BELGIQUE

L'AGRICULTURE SOCIALE POUR REDONNER DU SENS



Soutenu par la province de Namur, le projet "Bien dans tes bottes" permet à des personnes fragilisées, en raison d'un handicap ou par événement difficile (addiction, burn-out...), de travailler dans une ferme, quelques heures par semaine ou plus. Une activité concrète et rassurante qui les aide à reprendre confiance en elles, tout en générant des liens sociaux. Cette initiative a été proposée en 2019 par la commune de Walcourt et le groupe d'action locale (GAL) de l'Entre-Sambre-et-Meuse dans le cadre d'un appel à projets du programme wallon de développement rural. Au point que le Code wallon de l'agriculture inclut désormais la notion "d'accueil social rural". Forte de son succès, cette initiative s'est consolidée et étendue à plusieurs sites d'autres provinces. Aujourd'hui, ce sont une quinzaine de fermes qui participent à cet accueil social. Un mouvement qui, espérons-le, sera amené à prendre de l'ampleur.

CÔTE D'IVOIRE

UNE TERRE ÉPUISÉE

Les pays africains, déjà très vulnérables aux menaces du réchauffement climatique, paient également le tribut de l'exploitation souvent irresponsable de leurs terres depuis plus de 50 ans. C'est le cas de la Côte d'Ivoire, qui constate amèrement la progression des zones arides. 60 % des terres productives sont déjà concernées par la désertification, due à l'appauvrissement des sols et aux sécheresses. La

culture forcée du cacao destiné à l'exportation a détruit près de 90 % des forêts en un demi-siècle. Par ailleurs, l'agriculture intensive de l'igname, aliment de base, a conduit à l'usage de produits phytosanitaires, et les sols ont bien vite été dégradés. À cela s'ajoute la baisse et l'irrégularité des précipitations, qui ne suivent plus le calendrier des saisons. Une situation préoccupante dans un pays qui connaît, dans le même temps, un accroissement de sa population et qui est donc de plus en plus menacé par l'insécurité alimentaire.



© Pixabay

GRÈCE

INQUIÉTANT RECU DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Selon Reporters Sans Frontières (RSF), la situation en Grèce est alarmante en ce qui concerne la liberté de la presse. En effet, le parlement grec a voté récemment une loi rendant passible de cinq ans d'emprisonnement toute diffusion de fausses informations. Grâce à ce texte, les plaintes se multiplient contre les journalistes. Ainsi, selon Costas Vaxevanis, directeur du journal d'investigation *Documento*, 80 plaintes ont été déposées contre des journalistes travaillant dans son média "toutes provenant d'hommes politiques grecs souhaitant intimider les journalistes pour qu'ils se taisent". Le pays a perdu 38 places dans le récent classement international pour la liberté de la presse fait par RSF, passant de la 70^e place en 2020 à la 108^e, devenant ainsi bon dernier de la classe européenne, derrière la Hongrie et la Bulgarie.

ÉTATS-UNIS

LA RÉSISTANCE EN FAVEUR DU DROIT À L'AVORTEMENT S'ORGANISE

Adopté en 1973, l'arrêt "Roe v. Wade" a affirmé le droit des femmes à décider d'une IVG. Aujourd'hui, cet arrêt risque d'être remis en cause par la Cour suprême. Chaque État pourrait décider de la criminalisation de l'avortement, revenant ainsi 49 ans en arrière. De plus, cette abrogation marquerait l'affaiblissement du pouvoir fédéral et ouvrirait la porte à la remise en cause d'autres libertés fondamentales. C'est la raison pour laquelle l'opinion américaine semble très majoritairement hostile à cette tentative et le fait entendre dans la rue, où les manifestations de plus en plus nombreuses réunissent non seulement des démocrates, mais aussi des républicains.



© Pixabay

ROYAUME-UNI

VERS UNE BAISSÉ DRASTIQUE DES EMPLOIS PUBLICS



© Pixabay

Pour faire face à la hausse du coût de la vie, Boris Johnson ne voit qu'une issue : diminuer les impôts en limitant les dépenses publiques. Pour ce faire, il a demandé à ses ministres de réduire le nombre de postes dans leurs administrations respectives à hauteur de 20 %. L'objectif est de supprimer à court terme près de 90 000 postes. Cette proposition a engendré une levée de boucliers venant de tous les milieux, à l'exemple de la banque commerciale Natwest. Son président Howard Davis a ainsi déclaré qu'une hausse des aides sociales serait un

outil beaucoup plus adéquat qu'une baisse d'impôts pour soutenir les familles les plus modestes.

SUÈDE

L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIENNE SE MET EN GRÈVE

La Suède a été confrontée à une grève insolite de l'Église évangélique luthérienne, la principale du pays. Les syndicats du personnel avaient lancé ce mouvement en protestation de conditions de travail qu'ils jugent de plus en plus dégradées. En cause : la chute drastique du nombre des fidèles depuis vingt ans, mouvement qui s'est accéléré lors de la séparation de l'église d'avec l'État en 2000. Alors que plus de 7 millions de Suédois payaient alors un impôt clérical (soit 86% de la population), ils ne sont plus que 5,7 millions à s'en acquitter. La baisse des ressources a conduit l'institution religieuse à mettre en vente quelques églises et à envisager le licenciement d'un certain nombre de ses employés. Cette grève, qui a duré une petite semaine (et a surtout affecté l'entretien des cimetières), reste inédite dans l'histoire de ce pays.

S'OCCUPER D'ENFANTS EN DANGER, C'EST D'ABORD S'OCCUPER D'ENFANTS EN BESOIN

Carl Lacharité est professeur au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il dirige le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille. À la veille des XV^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance à Nantes, le 17 juin, cet expert international partage son analyse sur la prise en charge des vulnérabilités des enfants et des familles suivis par les services de protection de l'enfance.

PROPOS RECUEILLIS PAR **JEAN-LOUIS SANCHEZ**

Le Jas : Le rayonnement international de vos travaux est maintenant bien connu. Où en êtes-vous ?

Carl Lacharité : Du côté de l'international, nous avons mis en place en 2017 un réseau international qui cherche à mieux comprendre les situations de vulnérabilité vécues par les enfants et les familles suivis par les services de protection de l'enfance, mais aussi les situations qui pourraient mettre les enfants en danger. Nous sommes assez fiers d'avoir pu créer un réseau international qui a comme langue principale le français. Car il inclut non seulement des participants du Québec ou de France, mais aussi de République Tchèque, Italie, Espagne, Suisse, Brésil... Depuis la pandémie, nous avons commencé à travailler sur un cadre de référence commun, pour diffuser une pratique participative en protection de l'enfance. Notre réflexion partagée nous a permis de vérifier que les dispositifs de protection de l'enfance souffrent, parce qu'ils ont énormément de difficultés à faire en sorte que les enfants, les jeunes, et leurs parents, participent eux-mêmes aux services qu'ils reçoivent, à l'organisation de ces services. C'est pourquoi nous sommes convaincus que la meilleure façon de procéder c'est de commencer par apprendre à naviguer à l'intérieur des différents dispositifs nationaux grâce à un certain nombre de repères.

Le Jas : Malgré la très grande diversité existante entre ces pays, peut-il y avoir des réponses communes ?

C. L. : Effectivement, notre constat c'est qu'on peut tout à fait se retrouver, malgré les différences des



systèmes en place, autour d'une problématique commune, en déterminer une lecture commune, et surtout analyser les ratés dans les différents dispositifs. Et bien souvent ces ratés reposent sur ce déficit de participation des personnes concernées. Et cela inclut à la fois les familles, mais aussi les acteurs professionnels.

Car ceux-ci ont de moins en moins de marge de manœuvre dans leur propre travail. De plus, les dispositifs de protection de l'enfance, dans tous les pays occidentaux, ne peuvent pas accomplir leurs missions seuls. Mais ils doivent constamment s'appuyer sur les écoles, les crèches, tous les services en lien avec les enfants et leurs familles, et ils n'y réussissent pas très bien. Et cela dans tous les pays.

***Le Jas* : Donc, selon vous, ce cloisonnement renforcé entre les services induit une plus grande difficulté à avoir une vision globale, anthropologique, des situations ?**

C. L. : Tout à fait. Et dans ce contexte, la personne qui subit le plus de dommages, c'est bien entendu l'enfant. Cette évolution nocive est paradoxalement due à la course pour l'efficacité. En effet, depuis environ deux décennies, parfois plus dans certains pays, les systèmes de gouvernance se sont concentrés sur des objectifs et des indicateurs, ce qui conduit à organiser les actions de façon descendante. On a oublié qu'on travaille, dans ces réseaux, dans ces dispositifs, avec des êtres humains, avec la souffrance humaine. On a oublié le principe "primum non nocere", en premier lieu ne pas nuire. Et malgré d'excellentes intentions, on va poser des gestes dont on ne mesure pas du tout s'ils vont être efficaces ou s'ils vont faire du tort. Car les organisations sont tellement hiérarchisées que la prise de décisions se trouve très loin de l'endroit où le travail se fait. Et les familles se trouvent également trop loin de l'endroit où les décisions les concernant se prennent.

***Le Jas* : N'y a-t-il pas dans ce constat une part de responsabilité individuelle des intervenants ? Les professionnels sont-ils toujours aussi motivés, dans un contexte où les repères tendent à s'estomper ?**

C. L. : Ce n'est pas ce que j'observe chez moi, au Québec. Les professionnels, que ce soient ceux qui sont en contact avec les familles, les administratifs ou la haute direction, ont vraiment à cœur le bien-être, la sécurité, le développement des enfants, et d'aider les parents à pouvoir réaliser leur rêve d'être parent et d'avoir une famille. C'est même ce qui conduit au problème de l'augmentation de la "fatigue de compassion". Ce qui veut dire que les professionnels ressentent tellement la souffrance des personnes qu'ils ont en face d'eux, qu'ils n'arrivent plus à s'en détacher ni le soir

ni les week-ends, ce qui perturbe leur propre besoin de repos. Et dans cette situation, les professionnels vont prendre des décisions pour, d'abord, calmer cette détresse. Ce qui conduit à certaines décisions intempestives. Et ce point est commun à l'ensemble des pays que nous observons grâce à ce réseau international.

***Le Jas* : Pouvez-vous nous parler de votre dernier ouvrage, qui reprend certaines de ces hypothèses, qui alimentent votre propre activité de recherche ?**

C. L. : Il s'agit d'un ouvrage collectif, coordonné par mon collègue Michel Boutanquoi, de l'Université Bourgogne-Franche-Comté, ici en France, et moi. Nous avons réuni une trentaine de collaborateurs des divers pays avec lesquels nous travaillons, qui ont écrit des chapitres sur la thématique de la vulnérabilité, mais aussi sur la participation des familles à l'intérieur des dispositifs de protection de l'enfance. Il a été publié en 2020 et on vient de publier la version anglophone. Ce qui me mobilise beaucoup c'est une démarche nationale qui a été engagée au Québec depuis 2019, à la suite du décès d'une fillette, alors qu'elle était gardée par sa belle-mère. Cela a engendré un véritable traumatisme national, parce qu'autour de cette fillette et de cette famille, il y avait plein de personnes, plein de signaux d'alarme depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, qui avaient été envoyés par les parents, les grands-parents. L'école était au courant, ainsi que la protection de la jeunesse, les services de santé. À la suite de ce drame, le Premier ministre du Québec a mis très rapidement sur pied une commission pour réexaminer l'ensemble des services de protection de l'enfance. Cela a suscité une très large mobilisation de l'ensemble de la société. La commission a remis son rapport en mai de l'année dernière, avec une série de recommandations. La qualité de ce travail a été saluée par quasiment tout le monde. Et on a maintenant un document qui nous permet d'envisager une réforme en profondeur. Non seulement des services de protection de l'enfance au Québec, mais de toutes les autres organisations et services qui ont quelque chose à voir avec la question du bien-être des enfants. Et nous allons avoir cinq à dix ans pour avancer. De mon côté, j'ai été personnellement appelé à intervenir dans le cadre de cette commission, pour pouvoir associer ma réflexion à celle des autres personnes, en tant que chercheur engagé sur le bien-être des enfants. Il y a en particulier

deux éléments à retenir, et en premier lieu que le déficit de participation des familles à l'intérieur du dispositif de protection de l'enfance a été criant. Il est apparu clairement qu'on ne les écoute pas, que lorsqu'on veut les écouter on ne sait pas comment écouter, que quand on les a entendus on ne sait pas quoi faire avec ce qu'ils disent, et que quand on sait quoi faire, on a plein d'obstacles pour pouvoir changer les pratiques... L'autre aspect qui est ressorti, c'est que la protection de l'enfance ce n'est pas d'intervenir sur des enfants en danger, mais sur des enfants en besoin. Même lorsqu'ils sont en danger, ils ont des besoins, et il faut y répondre, sans se contenter de les éloigner du danger. Cela met l'accent sur une perspective communautaire de la protection de l'enfance, plutôt qu'une perspective uniquement institutionnelle.

Le Jas : Vous avez toujours été soucieux d'avoir un pied dans la connaissance et un pied dans l'action : où en êtes-vous de votre implication dans la protection des enfants ?

C. L. : Pendant deux décennies, j'ai d'abord participé à la fondation d'une des premières "maisons des familles" à Trois-Rivières. Il s'agit d'un établissement où les parents viennent librement exposer leurs difficultés et tenter de les résoudre entre eux, ou avec des professionnels ou encore des bénévoles. J'ai été président du conseil d'administration, mais j'y ai aussi œuvré bénévolement en tant que psychologue clinicien, ce qui m'a permis d'être sur le terrain avec les parents et les familles. Maintenant, je suis davantage impliqué dans la fédération qui regroupe la plupart de ces maisons des familles, qui sont aujourd'hui plus de 300 au Québec. J'ai été notamment impliqué dans la mission de soutien de ces organismes communautaires, avec la mise en place de communautés de pratiques, disséminées partout au Québec, ce qui a permis à plusieurs milliers de personnes de réfléchir ensemble à leur action auprès des familles et des enfants, afin de mieux comprendre ce qu'elles font et mieux reconnaître la pertinence de ce qu'elles font. Cependant, il faudrait continuer à développer ces organismes communautaires œuvrant en proximité auprès des familles, car malgré le nombre, il y a encore des endroits où il n'y en a pas.

Le Jas : Au-delà des problèmes de protection de l'enfance, que pensez-vous des dégâts occasionnés

ces trois dernières années sur les jeunes, par la concentration de deux phénomènes : l'impact de la pandémie, et l'impact de la crise climatique qui menace à court terme les équilibres de la planète ?

C. L. : Les effets sont, et vont être, dramatiques. Parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un hiatus de deux ou trois ans dans leur vie, c'est vraiment l'effondrement de ce dont ils ont besoin pour pouvoir grandir. Au Québec, on a tenté de maintenir des relations qui permettent aux enfants et aux jeunes d'apprendre, de comprendre les autres, de trouver du sens dans le monde. Mais cet effort n'a pas été très performant. Là où les enfants ont le plus souffert, c'est dans l'absence de relations avec les autres enfants, les jeunes. Et lorsqu'ils avaient des contacts entre eux, c'était très formalisé, avec tous les gestes de précaution et la distanciation sociale. Ça a eu un impact important, et on a vu une augmentation de toutes sortes de problématiques, comme l'anxiété, la dépression et les troubles du comportement chez les enfants.

Le Jas : Cette situation de traumatisme et d'inquiétude sur l'avenir intervient à un moment où se dessine partout une progression de la défiance, défiance entre les individus mais aussi entre les pays, les cultures, les religions, avec la montée de gouvernements populistes. N'est-on pas dans une situation où, quels que soient les efforts de la protection de l'enfance, ceux-ci ne réussiront pas à contenir les effets de la crise morale et l'extension de la maltraitance dans le monde ?

C. L. : Nulle part dans le monde, les dispositifs de protection de l'enfance n'existent dans un vademecum, mais au contraire sont essentiellement bâtis sur le contexte de la société. C'est pourquoi, sur un plan plus global, et l'idée n'est pas que de moi, il faut impérativement réussir à recréer du commun, parce que c'est de ça dont on est en déficit puisqu'on se retrouve de plus en plus à l'intérieur de nos petits réseaux, et la technologie y contribue. Et ce que l'on perd, c'est une vision de ce que l'on a en commun, en tant qu'êtres humains. On ne peut pas vouloir s'occuper des enfants sans mettre en avant cette immense préoccupation.

¹ *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance, par Michel Boutan-quoi et Carl Lacharité, novembre 2020, Ed. Presses de l'Université de Franche-Comté.*



LAVONCOURT

Sa résidence autonomie, son collectif de soins primaires (1 médecin, 1 pharmacie, 2 infirmières, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 entreprise de taxis)

Mais aussi dans le village tous commerces : vétérinaires, coiffeuse, esthéticienne, Bar-Restaurant, Boulangerie-Pâtisserie, Supérette, Tabac-Journaux-Jeux...

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RECHERCHE**

MÉDECIN STAGIAIRE

**(FIN DE FORMATION) POUR REMPLACEMENT LONG (AVEC TUTEUR)
OU DÉSIRANT S'INSTALLER**



**AIDE A L'INSTALLATION : (ARS 50 000 € - EXONÉRATION DES CHARGES
DURANT 5 ANS – REVENU MINIMUM GARANTI) CONTACT : 06 08 95 01 48**

**ALORS ?! ON N'EMMÈNE
PAS MÉMÉ ?**



**EMBARQUEZ DANS LE PLAISIR
D'UNE BALADE À VÉLO !**

Un Vélo Pour Tous contribue à des déplacements sans contrainte, un lien social restauré et le sourire retrouvé !



**UN VÉLO
POUR TOUS**

- ✓ TRANSPORT ÉCOLOGIQUE
- ✓ MOBILITÉ FACILITÉE
- ✓ MAINTIEN DU LIEN SOCIAL
- ✓ AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE
- ✓ SENSATION DE LIBERTÉ
- ✓ PLAISIR RETROUVÉ

Retrouvez notre showroom :

12 avenue de Norvège
91140 Villebon-sur-Yvette

Un Vélo Pour Tous est une marque de : **MEILLEURS VELOS.FR**

Contactez-nous dès maintenant !

07.80.97.60.74
www.meilleursvelos.fr



LE JAS

■ **REPORTAGE**
Aux bons soins de la santé scolaire

■ **CADRE DES RÉSEAUX**
AMR, Mutualité française, Fafap, Ods

2020 2021

**DOSSIER DÉCENTRALISATION SOCIALE
LE GRAND SAUT**

LE JAS

**VIOLENCES CONJUGALES
PLUS DE SIGNALEMENTS
MAIS AUSSI PLUS
DE RÉPONSES**

■ **CADRE DES RÉSEAUX**
Nexan, Pacte civique, Ligue de l'enseignement, ADME

■ **DÉCRYPTAGE**
Médiation territoriale: la voie de la raison

■ **INVITÉ DU MOIS**
Axel Kahn

LE JAS

**NUMÉRO SPÉCIAL
LES ASSOCIATIONS
TIRENT LA SONNETTE
D'ALARME**

"Mais une seule démission, les hommes peuvent se sentir en lieu de se voir. Il faut donc, pour que les hommes s'émancipent, parvenir à développer l'art de s'émanciper."
Albert de Bonville

■ **REPORTAGE**
Régis Saïa, Professeur de Sciences humaines et sociales

■ **DÉCRYPTAGE**
Le secteur associatif, moteur d'innovation

LE JAS

DÉCRYPTAGE
Habiter des personnes fragiles: le partage comme solution

INVITÉ DU MOIS
Jean Guéhl, professeur d'économie, expert en sciences sociales

**RURALITÉ
UNE CHANCE
POUR LA FRANCE**

LE JAS

■ **INVITÉ DU MOIS**
Jacques Mandil, Biologiste, écologiste

**CLIMAT
PAS DE SOLUTION
SANS REVOLUTION
CULTURELLE**

■ **DÉCRYPTAGE**
Coopération et protection de l'enfance

■ **CADRE DES RÉSEAUX**
ADMR, FCSE, Fondation, Ligue de l'enseignement, Pacte civique

LE JAS

■ **DÉCRYPTAGE**
ABS: Changer ou disparaître

**DÉPARTEMENTS
Le temps des épreuves**

■ **CADRE DES RÉSEAUX**
Fafap, Réseau Ods, FCSE

■ **INVITÉ DU MOIS**
Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

**SPECIAL
FRATERNITÉ**

LE JAS

■ **INVITÉ DU MOIS**
Philippe Laurent, Maire de Saux

■ **REPORTAGE**
Ben ouo et critique passent à l'acte

■ **AIDES À L'AUTORISÉ**
Une demande encore plus simple

**JEUNESSE
FRACTURES À RÉPARER!**

LE JAS

**REPORTAGE
EHPAD
LE DOS AU MUR**

■ **REPORTAGE**
Les fin de film social ?

■ **INVITÉ DU MOIS**
Pierre Michelagnoli

■ **CADRE DES RÉSEAUX**
Unisopis, Réseau, ADMR

LE JAS

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
LES MAIRES SENTINELLES
DE L'ENVIRONNEMENT**

■ **REPORTAGE**
Un bilan incertain

■ **INVITÉ DU MOIS**
Frédéric Louche "Il n'y a qu'une patrie, c'est la planète"

LE JAS

Toute l'équipe du JAS vous présente ses vœux fraternels pour l'année 2022

■ **REPORTAGE**
QUEL AVENIR POUR LE CSE ?

■ **INVITÉ DU MOIS**
BRUNO FLUJON AUTEUR DE LES COUS POULES DE LA RÉPUBLIQUE

■ **DÉCRYPTAGE**
L'INDEXTION PAR LA CITOYENNETÉ

■ **DÉCRYPTAGE**
CULTURES DU CŒUR 93, LE PARTAGE POUR CIBDO

LE JAS

"ÉDUCATEUR, C'ÉTAIT LES PLUS BELLES ANNÉES DE MA VIE"

PLACES

■ **INVITÉ DU MOIS**
Jean-Christophe Carlier, Directeur général de la Cité de la Musique

■ **REPORTAGE**
Le territoire, territoire de la citoyenneté

■ **CADRE DES RÉSEAUX**
Lauris espère pour 2022

**LE CINÉMA
QUI NOUS PARLE**

LE JAS

**DOSSIER
rSa
STOP OU ENCORE ?**

■ **REPORTAGE**
Les fin de film social ?

■ **INVITÉ DU MOIS**
Aline Viller, Présidente du Pacte civique des Pyrénées

■ **SERVICE CIVIQUE**
Une ambition pour tous ?

LE JAS

■ **RÉSERVES AUTONOMES**
Le chantier continue

■ **EDITORIAL**
Félicitations humanistes

**EHPAD
CLARIFIONS
LE DÉBAT**

■ **REPORTAGE**
LA CROIX-ROUGE AU SECOURS DES UKRAINIENS

LE JAS

**DOSSIER
DÉSERTS MÉDICAUX
L'AUTRE DIAGNOSTIC**

■ **REPORTAGE**
Harc Capellan, directeur de l'ONPE

■ **REPORTAGE**
Nouveaux plans anticrise

■ **REPORTAGE**
Jeunesse nationale de la Citoyenneté et de la Entente

ÉDITO
**PRÉSIDENTIELLE 2022 :
DES DÉRIVES INQUIÉTANTES**

Retrouvez-nous
chaque mois
www.lejas.com

QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

Focus sur le travail d'un maire au quotidien

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÉKE ET JEAN-LOUIS SANCHEZ



© iStock

Il suffit de se promener quelques minutes dans une librairie pour constater que les rayonnages regorgent aujourd'hui d'essais sur la solitude, le vivre ensemble, la restauration des liens entre les Français, etc. On peut, et l'on doit, s'en féliciter... avec toutefois une pointe d'amertume. Car cela fait plus de 20 ans que *Le Jas* ne cesse de rappeler que sans la préservation de liens solides entre les citoyens, la République ne peut que s'affaiblir.

Le nouveau gouvernement qui vient d'être nommé va devoir faire face à de nombreux défis, économiques, stratégiques, sanitaires, écologiques... Mais s'il en est un qu'il ne pourra relever seul, c'est bien celui de la restauration de ces liens fraternels entre nos concitoyens. Car il lui faudra impérativement pour cela s'appuyer sur l'engagement des maires. Ces derniers en connaissent l'importance mieux que quiconque et y répondent au quotidien. Nous en faisons la démonstration dans les pages qui suivent avec l'exemple du travail du maire de Lavoncourt. Un maire "ordinaire" qui, comme tant d'autres, fait un travail exemplaire.

Les pouvoirs publics auraient donc tout à gagner à réorienter la décentralisation dans une nouvelle direction plus à l'écoute de ces élus de terrains. Gageons que Christophe Béchu, nouveau ministre délégué chargé des Collectivités territoriales et maire d'Angers, saura donner l'impulsion qui convient.

“Le village de Lavoncourt compte 350 habitants. Lorsque je suis devenu maire, en 1995, la commune n'en comptait que 269". Sans chercher à fanfaronner, Jean-Paul Carteret ne cache pas sa satisfaction. Alors que la ruralité est souvent évoquée pour ses difficultés socio-économiques, ce petit village de la Haute-Saône montre un dynamisme inspirant. Celui-ci est le résultat d'une grande période de développement de différents services qui a débuté il y a 25 ans et qui s'est articulée autour de l'école du village, dont Jean-Paul Carteret fut longtemps le directeur. Pour comprendre l'histoire du village, il faut donc s'intéresser à celle de son maire. Sorti major de promo de l'École Normale de Vesoul en 1971, il choisit le village de Lavoncourt. Pourquoi là ? “Parce que c'était le poste disponible le plus proche de Combeaufontaine. J'en avais d'ailleurs pris la présidence à seulement 18 ans parce que personne ne voulait du poste. Cela m'a permis de toucher du doigt pour la première fois à différentes responsabilités au service d'un collectif.” Jean-Paul Carteret déménage s'installe à Lavoncourt pour devenir directeur (et l'un des instituteurs) de l'école du village. À 20 ans, il devient le plus jeune directeur d'une école comptant plusieurs classes.



L'ancienne entrée de l'école et de la mairie

“Très tôt, je me suis impliqué dans différentes actions associatives et activités périscolaires dans une optique de continuité éducative.” Son implication dans la politique locale n'interviendra que quelques années plus tard, après qu'il eut quitté son poste de directeur de l'école pour devenir Conseiller pédagogique. Après un premier mandat d'élu municipal en 1989, Jean-Paul Carteret accède à la tête de la mairie en 1995. Un mandat pour lequel ses administrés lui ont depuis renouvelé leur confiance à chaque scrutin.

Être maire, pourquoi ? “Je me suis engagé pour pouvoir agir, ne pas dépendre du bon vouloir d'un autre, qu'il s'agisse d'aménager un terrain de sport ou de créer une activité pour les jeunes, un service pour nos aînés... Ce qui me plaît, c'est de monter, d'instruire des projets collectifs pour développer la commune, faire vivre les gens ensemble, les associations, les générations... Même si, je l'avoue, c'est une passion un peu dévorante.”

CAP SUR LES JEUNES

Peu après sa prise de fonction en 1995, le maire bénéficia d'un coup de pouce du destin. Au début des années 80, Lavoncourt a, en effet, fait partie des villages qui ont bénéficié de l'expérimentation “Regroupement pédagogique concentré.” Autrement dit, l'école de Lavoncourt est devenue, aussi, celle des villages alentour. Et, en 1984, Jean-Paul Carteret ne rata pas l'occasion offerte par la circulaire Calmat-Chevènement qui incitait alors les écoles et les communes à collaborer étroitement sur un projet éducatif.

Le maire du village défend une conception ouverte de l'école. Pour être la plus citoyenne possible, l'éducation ne doit pas reposer uniquement sur les seuls enseignants. Elle est aussi l'affaire de tous. “J'ai donc créé une amicale du groupe scolaire qui a permis à 14 bénévoles d'animer une quinzaine d'ateliers de 45 minutes (découverte des métiers, culture, artisanat, sports, technologie...) qui se déroulaient deux fois par semaine, à la fois pendant le temps scolaire et lors des temps périscolaires. L'État apportait de nombreuses subventions qui nous ont permis de nous doter de plusieurs équipements, de lancer un club de judo, de tennis de table...” Cette amicale se transformera plus tard en fédération d'associations afin que les activités ne soient pas uniquement réservées aux enfants



Jean-Louis Sanchez, directeur éditorial du *Jas* (à gauche) et Claude Jeannerot, ancien sénateur et administrateur de l'Odas, à la rencontre de Jean-Paul Carteret (au centre), maire de Lavoncourt

© Le Jas

scolarisés jusqu'en CM2. Plus que jamais active, celle-ci compte aujourd'hui 350 adhérents originaires de 80 communes différentes et propose des activités aussi diverses que des cours d'anglais, de la chorale, des ateliers artistiques, du scrabble, des cours de cuisine, de la gymnastique douce...

Toujours en direction des jeunes, Jean-Paul Carteret fut l'un des premiers à lancer un centre aéré en milieu rural qu'il dirigea bénévolement pendant 10 ans, permettant à des centaines d'enfants de bénéficier de 4 semaines d'activités chaque mois de juillet. "Toutes ces activités à l'école et autour de l'école ont attiré de jeunes parents à Lavoncourt, mais aussi dans de nombreux villages voisins.

LE SOUCI DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Toutes ces activités en liens (plus ou moins) directs avec l'école, les jeunes ou les familles ont considérablement dynamisé la vie économique locale. "Pas uniquement celle de Lavoncourt, insiste le maire. De nombreux villages autour du nôtre ont bénéficié de notre stratégie de développement, puisque nous proposons, sur un territoire somme toute restreint, un ensemble de commerces et de services indispensables à une vie rurale de qualité". Et, en effet, pharmacie, infirmière, vétérinaire, restaurant, coiffeur, esthéticienne... Lavoncourt ne manque de rien, ou presque. Seule ombre au tableau : le médecin du village qui part en retraite et pour lequel le maire ne trouve pas de successeur. "L'ARS

lui déroule pourtant le tapis rouge, constate l'édile. Rendez vous compte, ce praticien bénéficiera de 50 000 euros à l'installation, d'une exonération de charges pendant 5 ans, car nous sommes en secteur de revitalisation rurale, d'un revenu minimum garanti de 5 500 euros..." Voir à ce sujet *Le Jas* d'avril 2022 qui consacre son dossier à l'épineuse question des déserts médicaux.

SERVICES COMPRIS

La réalisation dont est le plus fier Jean-Paul Carteret, c'est la maison de services au public de Lavoncourt. Celle-ci a récemment été labellisée Espace France Services après avoir été labellisée Relais de Services Publics au début des années 2010. Cet espace a pour particularité d'abriter à la fois des services publics, mais aussi des activités de santé. "Deux agents fournissent des renseignements sur toutes les démarches administratives : les droits à la retraite, la MSA, Pôle Emploi, la CPAM, les droits des femmes et de la famille..., énumère le maire. On peut aussi venir y faire son permis de conduire, sa carte d'identité, son passeport, sa carte grise, etc." L'espace accueille également aussi les permanences d'une assistante sociale, de responsables de la mission locale ou encore de l'association d'aide à domicile. Ce même bâtiment héberge le cabinet de deux kinésithérapeutes (qui recherchent un praticien pour renforcer leur équipe), les opticiens mutualistes "Écouter voir", un bureau

de poste et encore une salle polyvalente de 80 m². “C’est énorme pour une petite commune comme la nôtre, se réjouit le maire et, évidemment, cela profite à tous les habitants du secteur ainsi qu’à nos commerçants locaux qui voient arriver vers eux des clients qui ne seraient peut-être jamais passés à Lavoncourt autrement”.

Ajoutons encore que tous les bâtiments publics sont chauffés par géothermie, que le village est labellisé Villages Fleuris et qu’il est titulaire de la distinction “Village Internet 4@”. Cette dernière récompense la qualité de ses infrastructures numériques et la manière dont il accompagne les usagers, notamment par des cours d’informatique dispensés depuis 30 ans. “Nous avons évidemment un site internet de la commune, mais aussi l’application Panneau Pocket qui permet de retrouver les informations des panneaux municipaux sur tous les Smartphones”, ajoute le maire. Il cite aussi les audioguides qui, toujours grâce aux Smartphones, fournissent des commentaires pour les 20 panneaux disséminés dans le village qui montrent comment était Lavoncourt avant la Seconde Guerre mondiale.

DES AÎNÉS CHOYÉS

Lavoncourt peut aussi se targuer d’une attention particulière envers ses aînés. Le centre intercommunal d’action sociale (CIAS), en partenariat avec l’association d’aide à domicile Eliad, organise un portage de repas chauds à tous les seniors de Lavoncourt (et d’une trentaine de villages environnants) qui le souhaitent. Chaque jour, ce sont ainsi plus d’une quinzaine de repas qui sont préparés par les cuisiniers du foyer-logement, lequel dispose de 24 lits accueillant aujourd’hui des personnes âgées de 61 ans à 99 ans.

“Je mets un point d’honneur à proposer des activités toutes les après-midis en direction des résidents, précise Jean-Paul Carteret. Il peut s’agir d’activités de bien-être physique ou qui leur permettent d’entretenir leurs aptitudes cognitives. Et, comme l’école n’a pas de cantine, nous faisons déjeuner les enfants dans le foyer logement. C’est à la fois pratique, économique et vecteur d’échanges intergénérationnels.”

Par ailleurs, juste à côté de la résidence se trouvent douze logements individuels de plain-pied d’une surface de 40m² et qui bénéficient tous de leur

propre jardinet. Il s’agit ici, de prendre en compte les degrés de dépendance des personnes. Ces habitations petites, mais coquettes sont destinées aux personnes âgées autonomes et aux personnes en situation de handicap. Des constructions initiées avec le département, le maire ayant “juste” eu à offrir le terrain et sa viabilisation. Les anciennes propriétés de ces aînés, parfois spacieuses, ont alimenté le marché de l’immobilier et attiré des familles qui ont choisi Lavoncourt comme nouveau lieu de vie. Le maire n’est d’ailleurs pas opposé à l’octroi de nouveaux permis de construire pour des particuliers qui auraient envie de vivre à la campagne. “Sans renouvellement de sa population, toute commune finit par s’éteindre.”

LA COMMUNE : REMPART DE LA RÉPUBLIQUE

Lavoncourt est membre de la Communauté de communes des 4 rivières qui compte 42 communes pour 10 400 habitants. Celle-ci a été créée en 1993, mais le village ne l’a rejointe qu’en 1999. Jean-Paul Carteret reconnaît avoir d’abord fait un peu de résistance. “C’est vrai qu’à l’époque j’étais réticent. Le préfet d’alors m’a invité à faire, dans un premier temps, une intercommunalité sociale. Cela m’est apparu judicieux et, avec 6 autres villages (9 aujourd’hui), nous avons lancé notre CIAS. Nous avons donc dissous nos CCAS



© Le Jas

Une employée du foyer logement de Lavoncourt. L'établissement dispose de 24 lits et accueille actuellement des personnes âgées de 61 ans à 99 ans.



© Le Jas

La Maison France Services avec, en arrière plan, le clocher comtois de l'église de Lavoncourt

respectifs pour lui confier toute l'action sociale sur notre bassin de vie, notamment notre foyer logement. C'est encore le cas aujourd'hui."

Le maire de Lavoncourt n'est pas en conflit avec sa communauté de communes et assure en partager les grandes orientations. "Mais, ajoute-t-il, je me sens plus investi par ce que nous faisons localement. Le risque que font peser ces grands regroupements ce n'est pas la perte d'identité de chacun de nos villages, c'est l'éloignement des décideurs d'avec leurs concitoyens. La cellule de base de la démocratie c'est la commune. D'ailleurs, dans la Constitution, il y a l'État, le département et la commune." Ces grandes institutions, Jean-Paul Carteret les connaît aussi de l'intérieur. Il a siégé à l'Uncass pendant 6 ans, jusqu'en 2014, et il a fait deux mandats en tant que conseiller régional PS. "Il m'est souvent arrivé de prendre la parole pour dire aux uns et autres que la réalité qu'ils présentaient n'était pas celle de nos petites communes. La France des grandes villes n'est pas la nôtre. Or, c'est cette France des grandes zones peuplées qui se retrouve à la tête des régions, de l'Assemblée nationale... Comme nous sommes moins nombreux, nous pesons moins".

Pour défendre et faire entendre cette voix de la ruralité, Jean-Paul Carteret est membre de l'Association des maires ruraux de France dont il est le deuxième vice-président en charge des questions de sécurité et de justice mais aussi d'éducation et de petite enfance. À ce sujet, il

mène en ce moment un combat pour faire évoluer les règles d'accueil des tout-petits. Lavoncourt, comme beaucoup de villages, ne dispose pas de crèches et la garde des petits enfants est assurée par des assistantes familiales qui, constate l' élu, sont de moins en moins nombreuses. "Le métier n'attire plus", regrette l' élu. "Le cadre d'ouverture d'une micro-crèche (8 enfants par jour, présence d'une auxiliaire de puériculture) est trop contraignant. Je plaide pour l'instauration d'un service public de la petite enfance financé, en partie, par l'État. Mon idée serait de généraliser, à la périphérie de chaque école rurale, une structure d'accueil. Cela éviterait la séparation des fratries entre des lieux parfois éloignés les uns des autres ce qui gêne les parents. Les enfants pré-scolarisés pourraient ainsi passer quelques heures à l'école maternelle de temps en temps, favorisant une transition douce vers la scolarité. Des temps 'passerelles' où l'enfant est véritablement au centre des réflexions." Pour Jean-Paul Carteret, le maire est indéniablement le meilleur rempart de la République, le plus à même de consolider des liens fructueux entre les citoyens et les décideurs politiques. "L'avenir de la ruralité passe par les communes, par la proximité avec les citoyens. Après le mouvement des Gilets Jaunes et deux années de Covid-19, je suis plus que jamais convaincu que nous sommes le maillon le plus essentiel de la démocratie et de la fraternité." ■

“AGIR ENSEMBLE FAIT DES MIRACLES DANS LES TERRITOIRES”

Président de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF, www.amrf.fr), Michel Fournier est maire de Les Voivres (Vosges, 320 habitants). Il nous explique les enjeux actuels de la cohésion territoriale et les attentes des maires ruraux en ce domaine.



© DR

Le Jas : Il n'y aura pas en France de cohésion nationale sans cohésion territoriale. Comment renforcer la prise en compte de la ruralité dans cette période difficile ?

Michel Fournier : D'abord, je dirais que la situation d'apaisement du pays, on la doit à tous les acteurs de terrain : les élus, les associations, les entreprises qui, si vous me le permettez, “tiennent” le pays avec leur rôle et missions spécifiques.

Donc oui, cela se passe partout et là où il n'y a pas d'entreprises, peu d'associations, il y aura toujours des élus et des bénévoles. Ce fut le cas pendant la crise sanitaire où, en l'absence des services vitaux, les élus ont soutenu leurs concitoyens. C'est un point clé dans le débat sans fin sur “l'abandon” des territoires. Il faut imposer dans le débat le fait que lorsque les services publics ne sont plus rendus sur une large partie du territoire rural et certains quartiers, ce sont les maires et

les équipes municipales qui trouvent des solutions, tout simplement parfois en parlant et en considérant les individus. C'est pourquoi notre demande de "statut de l' élu" n'est pas une demande catégorielle, mais une condition nécessaire à la poursuite du pacte républicain, à sa matérialisation dans chacune de nos communes. Les communes rurales représentent aujourd'hui 88 % de notre pays dans sa géographie et un tiers de la population, donc cela vaut le coup de veiller à ce que ça fonctionne partout !

Le Jas : La loi NOTRe a défait le paysage local. Que préconisez-vous pour en sortir ?

M.F. : Notre Assemblée générale du mois de mai a été très claire sur le sujet et à l'unanimité les Grands électeurs de tous les départements l'ont dit d'une seule voix : "Malgré certaines avancées dans les lois "Engagement et proximité" ainsi que "3DS", la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'État à la ruralité, nous vivons au quotidien l'absence de concrétisation des promesses et les conséquences néfastes de la loi NOTRe et d'autres textes. Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la commune. L'addition des deux reste la solution, plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle".

Je suis un fervent promoteur de l'intercommunalité en ce qu'elle a permis, dans beaucoup d'endroits, des avancées notoires dans la production de services. Les maires le savent : agir ensemble quand on le peut et quand on le veut tous, c'est formidable et ça fait des miracles pour nos habitants et nos territoires auxquels nous sommes profondément attachés. Mais il faut reconnaître que le législateur, poussé par l'administration centrale, a modifié la logique pour ouvrir le champ à une infantilisation des élus qui n'ont pas choisi les périmètres intercommunaux et voient leurs compétences se restreindre. Beaucoup

trop de mes collègues ont "perdu la foi" et ce n'est bon pour personne. Certains "fanatiques" du "bocal parisien" rêvent de couvrir le pays d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en supprimant la commune dans ses prérogatives et dans ses moyens. Nous sommes désormais dans une situation trop avancée vers ce risque pour ne pas tirer le signal d'alarme un peu plus fort et changer de route pendant qu'il en est encore temps. Oui, il s'agit bien là d'un facteur de la cohésion du territoire et "jouer avec le feu" est un très mauvais calcul, comme le montre la comparaison des cartes du second tour entre les deux élections présidentielles de 2017 et 2022. Alors que je le vois chaque jour dans mes échanges avec mes collègues, ce sont des engagés qui ont envie de donner du temps et agir pour l'intérêt général. Pourquoi les en dissuader, les freiner dans leur projet plutôt que les aider à donner la pleine mesure de leur désir d'agir collectivement avec l'équipe municipale ?

Le Jas : Vous soutenez la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M.F. : La démocratie en France fonctionne avec un pouvoir central fort – parfois trop selon certains – mais aussi par un pouvoir local qui est sans doute aujourd'hui trop fragilisé. Alors que oui, la citoyenneté dans toutes ses dimensions prend sa racine partout et en permanence dans nos communes, là où les gens vivent et se vivent en citoyens. Engager les maires dans cette journée et cette prise de conscience de l'importance de la citoyenneté et de la fraternité est une belle idée. Ce qu'ils font et feront dans leur village, agrégé avec toutes les autres petites parties du pays, fait sens et contient une force inaltérable capable d'emporter un mouvement utile à la France. L'Association des maires ruraux en est et en sera dans l'ensemble de son réseau. D'autant plus que beaucoup déjà le font "anonymement", chaque jour et parfois dans des temps spécifiques de mobilisation de leur population. Quand nous disons que la commune est la base de la démocratie, c'est que cela assure aussi les fondations solides de notre République dans tout le territoire. ■

HABITER AUTREMENT OÙ EN EST-ON ?

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Habitat inclusif, habitat partagé, habitat participatif, habitat groupé... Depuis plusieurs années, notre territoire voit fleurir un peu partout de nouvelles solutions pour tenter d'apporter des réponses concrètes conjuguant accès au logement et solidarité. Point commun de ces solutions : favoriser la mixité, qu'elle soit intergénérationnelle, entre personnes valides et personnes handicapées, personnes âgées et étudiants, anciens SDF et travailleurs...

Ces différentes formules permettent surtout de proposer aux plus fragiles, à commencer par nos aînés, un mode d'habitat choisi plutôt que de subir un mode d'hébergement imposé. La difficulté résulte précisément du caractère transversal de ces diverses questions en ce qu'elles concernent à la fois la problématique du logement, celle du social avec la lutte contre l'isolement et bien sûr le médico-social avec la question du maintien à domicile et du soutien à l'autonomie. Comment, dès lors, ne pas oublier le volet inclusion dans ces nouveaux modes d'habitat partagé ?

Dans son numéro de septembre 2020, *Le Jas* a présenté un premier panorama des évolutions en cours. Mais ces deux dernières années, d'importants progrès ont été réalisés. Et à l'heure où un autre gouvernement vient de prendre ses fonctions, un nouveau point s'imposait.



© iStock

Si les premiers modes d'habitat alternatif partagé ont vu le jour sur le terrain au travers de divers dispositifs locaux, le plus souvent impulsés par des structures associatives, le législateur s'est progressivement emparé du sujet afin de leur conférer un cadre juridique précis.

QUAND LA LOI S'INSPIRE DU LOCAL

En mars 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi "Alur" vient consacrer l'habitat partagé pour permettre à des personnes âgées autonomes de choisir de vivre ensemble dans un même domicile. Jusqu'alors, certaines initiatives inspirées des "béguinages", comme *La Maison des Babayagas* à Montreuil, avaient déjà vu le jour, mais elles visaient plutôt à promouvoir un mode de vie de type communautaire dédié aux femmes seules, veuves ou célibataires. Près de deux années plus tard, avec les programmes dits "article 20 de la loi ASV" (en référence à la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement), c'est par le prisme de la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap que le législateur s'intéresse à la question. L'accent est alors surtout mis sur l'adaptation des logements aux aînés et le cadre de vie dans le parc social. Trois ans plus tard, le gouvernement décide de passer à la vitesse supérieure en faisant adopter au

Parlement un nouveau texte dédié plus largement au logement avec la loi "Elan" du 28 novembre 2018 (texte portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique). Ce texte fourre-tout, de plus de 230 articles, ne cache pas son objectif : "construire plus, mieux et moins cher". Face à la pénurie inquiétante de logements dans l'Hexagone, le législateur entend faire sauter un certain nombre de verrous pour faciliter les constructions tous azimuts. Quitte d'ailleurs à mettre de côté certaines exigences, au grand dam des représentants associatifs. En témoigne le tollé suscité par la suppression du 100 % d'accessibilité des logements neufs, un choix effectivement difficilement compréhensible au regard de l'accès au logement des personnes en situation de handicap. "Ces reculs vont à l'encontre du respect de l'un des piliers des droits fondamentaux majeurs que constitue le droit au logement et du processus de transition inclusive... que le gouvernement prône par ailleurs !", s'insurgeaient alors APF France handicap et le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP).

LES BIENFAITS DE LA LOI ELAN

Reste que cette loi Elan aura eu le mérite d'innover avec la mise en place de deux dispositifs destinés à favoriser l'inclusion en matière de logement. En premier lieu, en créant un "forfait pour l'habitat inclusif" pour



Sur son site Internet www.cohabilis.org, le réseau **Cohabilis** propose de mettre en contact les jeunes et les seniors en recherche d'une cohabitation intergénérationnelle.

le financement du projet de vie sociale et partagée, au bénéfice des personnes handicapées ou âgées en perte d'autonomie. En second lieu, en favorisant la "cohabitation intergénérationnelle solidaire", un dispositif né au Canada dans les années 1990 et développé en Espagne en 1997. Le législateur de la loi Elan décide ainsi d'autoriser les personnes de plus de 60 ans à sous-louer une partie de leur logement à un jeune de moins de 30 ans. La formule permet de faire d'une pierre deux coups : renforcer le lien social avec les aînés tout en facilitant l'accès au logement des jeunes. Sur le papier, l'idée semble pour le moins séduisante. D'autant qu'afin de rendre le dispositif attractif, la loi prévoit une exonération fiscale au profit du propriétaire ainsi que la possibilité pour le jeune occupant de percevoir des aides au logement. Étendu au parc collectif, ce dispositif permet, en outre, aux locataires de continuer de percevoir leurs allocations logement (ALS) tout en maintenant le droit à ces aides au profit des jeunes. Et surtout, autre intérêt de la "cohabitation intergénérationnelle solidaire" qui repose sur un échange d'entraide entre deux personnes volontaires, elle prévoit que le jeune s'engage à assurer une présence sécurisante et de menus services (faire des courses, sortir les poubelles...). Le tout est encadré par un "contrat de cohabitation solidaire". "L'objectif est de créer un lien solidaire dans et par l'habitat, de favoriser au maximum la cohésion sociale et l'entraide

entre ces personnes qui ont choisi de vivre ensemble", explique-on chez *Cohabitis*, réseau qui regroupe aujourd'hui près de 40 structures travaillant sur le terrain à la mise en place de solutions d'habitats partagés. À Cannes, René, 99 ans, et Florence, 23 ans partagent ainsi leur habitat depuis bientôt deux ans. "Quand vous vous retrouvez seul entre quatre murs, les murs ne vous répondent pas !", sourit René qui a rencontré son "binôme" grâce à l'association *Toits en Tandem*. "Ce n'est pas juste de la compagnie pour les jeunes, mais aussi le fait que c'est beaucoup moins cher", explique Florence, qui bénéficie chez le senior de sa propre chambre pour un loyer de 35 euros par mois. Et la jeune étudiante d'ajouter : "René est un peu comme un grand père d'adoption". La structure, qui tient ses permanences à Antibes, propose aux seniors, aux étudiants et aux jeunes de moins de 30 ans de s'inscrire en ligne sur leur site Internet (www.toitentandem.fr) Deux formules sont proposées : une "formule solidaire", où l'accueillant s'engage à mettre à disposition du jeune une chambre et toutes les commodités moyennant une présence régulière et sécurisante et quelques petits services, et une "formule conviviale" où la mise à disposition de la chambre s'effectue moyennant un loyer modéré, assurant un complément de revenu pour le senior.

Pourtant, l'évolution se fait encore trop lentement,



VOUS AVEZ DIT “HABITER ENSEMBLE” ?

■ **Habitat inclusif** : il est défini par la loi comme “un mode d’habitation regroupé, assorti d’un projet de vie sociale et partagée” destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d’un mode d’habitation regroupé, entre elles ou avec d’autres personnes. Expérimenté par les agences régionales de santé (ARS) et la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) dès 2017, l’habitat inclusif a connu sa première traduction

juridique avec la loi Elan en 2018.

■ **Habitat partagé** : régi par la loi pour l’accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) du 24 mars 2014, ce mode d’hébergement collectif a été conçu pour permettre à des personnes âgées autonomes de choisir de vivre ensemble dans un même domicile. Dans sa version “accompagné”, ce type d’habitat peut prévoir un accompagnement individualisé pour les gestes de la vie quotidienne

et/ou un accompagnement collectif par l’intervention de professionnels chargés de la coordination des lieux.

■ **Habitat participatif** : cette solution, qui repose sur une démarche citoyenne, vise à permettre à des groupes de personnes de construire leur logement et de partager un mode de vie écologique et communautaire, à moindre coût. L’habitat participatif est encadré par la loi Alur du 24 mars 2014.

même si l’État a pris conscience de l’urgence de combattre ce fléau qu’est l’isolement social des aînés, révélé notamment lors de la crise sanitaire. Quand on sait que, selon l’Insee, plus de 2,4 millions de seniors de 75 ans ou plus vivent seuls dans leur logement, on mesure aisément l’enjeu de la cohabitation intergénérationnelle. Mais peut-être les dispositifs mériteraient-ils d’être encore peaufinés à l’aune de la réalité des besoins et des habitudes des étudiants. Jean-Marc Torrollion, président de la Fédération nationale de l’immobilier (FNAIM), indique à ce sujet : “Pour ce qui concerne le logement des étudiants, il faut rappeler que seulement 4 % des étudiants font aujourd’hui appel à la colocation ; il s’agit souvent d’un choix économique ou d’opportunité, plus qu’une volonté de sociabilité”. Selon lui, “une réflexion plus globale sur le logement des jeunes reste à conduire”. Reste que les diverses formules de cohabitation intergénérationnelle doivent être plus largement encouragées. D’ailleurs, les familles peuvent désormais aussi s’inscrire sur le site www.famidac.fr de l’association des accueillants familiaux et de leurs partenaires pour proposer d’héberger une personne âgée ou handicapée. Un pas de plus, même si on en est encore loin d’une véritable révolution de penser l’habitat partagé.

UN NOUVEAU TERRAIN D’ACTION

De ce point de vue, la loi du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, dite loi

“3DS”, est venue rebattre les cartes dans le but de booster l’habitat inclusif. Son article 134 confie aux présidents des conseils départementaux la coordination des actions entreprises en ce sens. Désormais expressément reconnus chefs de file de l’habitat inclusif, dans le droit fil de leur chef de filât en matière sociale, c’est donc des départements que dépend aujourd’hui le développement de l’habitat inclusif. Une tâche qu’ils n’effectuèrent cependant pas seuls, puisque la loi 3DS vient également imposer aux intercommunalités de prendre en compte ce type d’habitat dans leurs programmes locaux de l’habitat.

Pour l’heure, le gouvernement entend accentuer son soutien à ce type de démarche. À la suite du rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, *Demain, je pourrai choisir d’habiter avec vous !*, remis au Premier ministre le 26 juin 2020, un nouveau plan interministériel de l’habitat inclusif a vu le jour. Son but ? “Accélérer la dynamique à l’œuvre”. “L’habitat inclusif doit, en effet, permettre aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en perte d’autonomie et en ayant le besoin, de conserver l’environnement d’un chez soi tout en bénéficiant sur place, d’un accompagnement pérenne et de qualité”, souligne en ce sens une circulaire interministérielle du 6 septembre 2021. Le texte rappelle également que le financement du projet de vie sociale et partagée a été sensiblement renforcé avec le déploiement de l’aide à la vie partagée (voir encadré). Surtout, insistent les différents ministères

signataires de cette circulaire, “la réussite de ce plan d’action reposera sur le déploiement territorial de ces dispositifs et sur l’association des collectivités territoriales, des porteurs de projets et des citoyens afin de démultiplier le nombre de projets”.

CAP SUR 1 600 COMMUNES

Car, un autre levier devrait permettre d’encourager plus encore l’habitat inclusif, en y intégrant cette fois-ci une nouvelle dimension, à savoir celle de l’aménagement du territoire. Il s’agit de la démarche “Bien vieillir dans les Petites villes de demain” impulsée dans la foulée du programme “Petite villes de demain” lancé à l’automne 2020 par le ministère de la Cohésion des territoires. Quelque 1 600 communes sont potentiellement concernées et 100 projets bénéficieront en 2022 de 1,5 million d’euros dédiés. L’appel à manifestation d’intérêt permanent s’adresse aux collectivités et porteurs de projet d’habitat inclusif (associations, organismes HLM, personnes morales de droit privé à but lucratif, CARSAT, MSA, etc). Porté par l’Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), pour accompagner en ingénierie les lauréats dans le développement de leur projet d’habitat inclusif, le programme mobilise la Banque des territoires et la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA). Sont pris en compte la nature du projet (logements destinés aux personnes de plus de 65 ans, mobilisation, animation des habitants...) mais également l’environnement territorial du site de projet (localisation géographique, insertion urbaine...). Trois vagues de candidatures ont été prévues, échelonnées entre décembre 2021 et octobre 2022. À l’occasion de la première vague, 27 projets répartis dans 22 départements ont été retenus. Parmi les villes lauréates, Cantal (Chaudes-Aigues), Espinasse (Hautes-Alpes) Créon (Gironde) ou encore



© iStock

Hesdin (Pas-de-Calais). À noter que les porteurs de projets sont tout autant publics que privés. Ces deux dernières années, les pouvoirs publics se sont ainsi fortement mobilisés et affichent de belles ambitions. Mais il faudra poursuivre les efforts de mobilisation des élus locaux et de simplification des dispositifs dont la multiplicité ne favorise pas leur compréhension. Gageons surtout que les promesses annoncées seront tenues par les nouveaux ministères en charge de ces questions. Quelques premières inquiétudes se sont déjà fait entendre à l’annonce de la composition du nouveau gouvernement d’Élisabeth Borne, le 20 mai dernier. Parmi ses membres figurait surtout un grand absent, à savoir un(e) ministre de plein exercice en charge du Logement. ■

AIDE À LA VIE PARTAGÉE (AVP)

Suite au rapport “Piveteau-Wolfrom”, la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2021 a ouvert la possibilité aux départements qui le souhaitent de créer une “aide à la vie partagée” (AVP). Fin 2021, 24 accords ont été signés, corres-

pondant à 579 habitats inclusifs pour 5 367 personnes bénéficiaires de l’AVP.

Cette aide est octroyée à tout résident d’un habitat inclusif, à la manière de l’APL. Son montant est déterminé par le projet de vie sociale et partagée.

Afin d’inciter les départements à s’engager dans ce modèle, les conventions d’AVP signées avec les départements jusqu’au 31 décembre 2022 seront cofinancées à hauteur de 80 % par la CNSA et ce, pendant sept ans.

QUESTIONS À DENIS PIVETEAU

Conseiller d'État, coauteur du rapport *Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous !*

Le Jas : Dans votre rapport *Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous !*, co-écrit avec Jacques Wolfrom, vous présentiez 12 pistes d'actions parmi lesquelles la création d'une "aide à la vie partagée". Quels sont les principaux avantages d'un tel dispositif ?

Denis Piveteau : L'habitat inclusif, c'est la volonté exprimée par plusieurs personnes, valides ou non valides, de vivre ensemble, tout en ayant chacune leur "chez soi". De vivre chez elles sans vivre seules, si vous préférez. Or une vie à plusieurs, avec des temps de repas ou de détente passés ensemble, avec des espaces de vie à gérer en commun, avec des règles de vie à inventer et à appliquer, cela exige une certaine régulation, une forme d'animation. L'aide à la vie partagée (AVP) proposée dans le rapport et créée par le législateur en janvier 2021 permet de financer cet accompagnement, en versant un salaire à une "maîtresse de maison". C'est une aide individuelle, comme l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Mais au lieu d'aider à payer un loyer comme la première, ou une auxiliaire de vie comme la seconde, elle aide à faire vivre un projet de vie fraternelle.



Le Jas : La récente loi 3DS consacre les départements chefs de file en matière de coordination de l'habitat inclusif. Cette compétence étant également partagée avec les intercommunalités au titre de leur plan local de l'habitat (PLH), pensez-vous que ce choix va dans le bon sens ?

D.P. : Cette reconnaissance s'imposait et nous l'avions d'ailleurs appelée de nos vœux dans notre rapport. L'habitat inclusif est un logement avec services. Or le département est à la fois l'autorité de référence pour les politiques de service à la personne et très présent dans les politiques du logement, par la délégation de l'aide à la pierre, les offices publics de l'habitat, le plan départemental de l'habitat, des aides à l'investissement et des garanties de prêts.

Certes, le rôle des municipalités et des intercommunalités est tout à fait décisif aussi, car il s'agit également d'une politique d'urbanisme, et celui de l'ARS ne l'est pas moins, car les besoins de services médicalisés sont importants. Au département, donc, de savoir créer une dynamique autour de ses compétences propres, en rassemblant, dans le tour de table de la "conférence des financeurs de l'habitat inclusif" créée par la loi, toutes les compétences requises ! Pour prolonger ce que je disais en répondant à la question précédente, l'enjeu n'est rien moins que de faire vivre la fraternité dans les territoires.

Le Jas : Quel bilan tirez-vous de la mise en place du dispositif "cohabitation intergénérationnelle solidaire" instauré par la loi Elan de novembre 2018 ?

D.P. : J'ai eu l'occasion d'étudier plusieurs projets de ce type, portés par des associations qui se fixaient pour mission, non seulement de mettre en relation des personnes âgées proposant un logement et des personnes de moins de trente ans proposant leurs "menus services", comme dit la loi, mais plus encore, car c'est indispensable, d'assurer l'accompagnement dont ont besoin ces "couples" cohabitants. Cet adossement est crucial, particulièrement lorsque les jeunes locataires sont dans des démarches d'insertion et on peut regretter qu'il ne soit ni expressément prévu ni spécifiquement financé. J'ajoute qu'il est impossible d'imaginer que ce dispositif puisse "passer à l'échelle supérieure" sans structurer un tel accompagnement. Pour répondre à votre question, je n'ai pas connaissance d'enquête systématique ou de premiers bilans conduits par les pouvoirs publics. Ce serait pourtant nécessaire. Car le dispositif est intéressant et envoie deux messages utiles, parfaitement valables pour l'habitat inclusif dans lequel il pourrait d'ailleurs s'enchaîner : celui de la cohabitation de personnes valides et de personnes vulnérables et celui de l'entraide informelle entre cohabitants.

INCLUSION NUMÉRIQUE : UN GUIDE POUR MOBILISER ET COORDONNER

Les derniers chiffres de l'Insee¹ sont éloquentes : un tiers des Français, parmi les plus âgés, les moins diplômés et les plus précaires, auraient renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021. Conscientes de l'enjeu d'inclusion, que représente l'accès au numérique pour les séniors, l'Assurance retraite et la CNSA viennent de diffuser un guide à l'attention des financeurs. Objectif : favoriser les synergies territoriales.

PAR GARANCE CHESNÉ

Engagée depuis plusieurs années dans la digitalisation de son offre de service aux retraités, la Cnav n'est pas seulement préoccupée par l'accès aux droits. Elle est également convaincue, comme le rappelait Frédérique Garlaud, directrice nationale de l'action sociale, dans un précédent numéro du *Jas*², que "le numérique est un puissant levier pour favoriser le bien vieillir des séniors". C'est pourquoi, depuis janvier 2021, un nouveau référentiel baptisé *Autonomie numérique des Séniors* est venu compléter le programme d'actions collectives de prévention proposé par l'interrégime des caisses de retraite.

UNE BOUSSOLE

"Avec la CNSA, nous avons souhaité apporter des repères aux principaux financeurs d'actions en faveur de l'inclusion numérique des séniors. Notamment aux départements et aux caisses de retraite qui, réunis au sein des Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie (CFPPA), doivent avoir un rôle d'impulsion et de coordination sur leur territoire", insiste Magalie Raimbault, chargée de mission accès aux droits et parcours, à la direction nationale de l'action sociale de la Cnav. "Le guide se veut donc à la fois un outil d'information, un recueil de bonnes pratiques identifiées sur les territoires et un document pédagogique à vocation opérationnelle³".

Une première partie dresse ainsi un panorama des politiques d'inclusions numériques et donne l'occasion de mieux identifier l'action des nombreux prescripteurs, depuis le niveau national jusqu'aux déclinaisons locales

du Plan national pour un numérique inclusif : État, Agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT), Hubs territoriaux, Régions, Départements... Le guide rappelle également la légitimité des Caisses de retraite, des Départements et des Conférences des financeurs à soutenir les actions collectives d'inclusion numérique à destination des retraités et personnes âgées, comme facteur de maintien du lien social et donc de prévention de la perte d'autonomie.

PROGRAMME COMMUN

La seconde partie se veut plus opérationnelle. À travers quelques bonnes pratiques relevées sur les territoires, elle propose des pistes pour améliorer l'articulation locale des politiques d'inclusion numérique et la coordination des acteurs. En Bretagne, Laurence Martin, chargée de projet à la Carsat et Anne Chantal Rubion, chargée de mission CFPPA au Département d'Ille-et-Vilaine, témoignent de cette ambition de cohérence et d'adaptation aux besoins et ressources du territoire : "nous avons travaillé ensemble, ARS, Départements et la structure interrégime "Pour Bien vieillir en Bretagne", à la construction d'un appel à projet commun par département pour les actions de prévention et dès 2018 nous avons priorisé le numérique. Le référentiel Autonomie numérique a été intégré au cahier des charges afin que chaque opérateur ait les mêmes repères et exigences. Nous nous sommes appuyés sur les CLIC, les Centres sociaux, les CCAS, à la fois pour faire remonter les besoins, mais également pour proposer une offre rebond aux séniors qui ont besoin



Le guide apporte en une trentaine de pages, la trame d'un véritable parcours de sensibilisation et d'accompagnement à l'usage du numérique, y compris pour les territoires ou les publics plus fragiles.

d'être réassurés après les ateliers. En mutualisant nos moyens, nous évitons la mise en concurrence des porteurs et favorisons un meilleur maillage”.

ASSOCIER LES ACTEURS DU NUMÉRIQUE

Dans d'autres régions, les acteurs de l'inclusion numérique se sont déjà structurés en réseau, notamment au sein de Hub. Certains accompagnent l'acculturation des acteurs locaux et développent des outils partagés. C'est le cas en Maine-et-Loire où la Fédération des Centres Sociaux anime le réseau cyb@njou, constitué de plusieurs structures de médiation numérique. L'animation de ce réseau fait partie d'une dynamique de structuration plus large engagée avec des partenaires membres de la CFPPA et d'autres partenaires institutionnels (Caf, SDJES, UDCCAS, CPAM, Préfecture de Maine-et-Loire). “C'est dans l'ADN des Centres sociaux d'associer l'ensemble des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, à la construction d'outils partagés, rappelle Laura Hérial, animatrice du réseau. Nous avons d'abord lancé un diagnostic à l'échelle des EPCI pour dresser une cartographie des lieux de médiation numérique, quels qu'ils soient. Une ressource indispensable aux financeurs, pour éviter les doublons

et identifier les zones blanches. Puis dans le cadre d'ateliers associant porteurs de projets, bénévoles et usagers des initiatives soumises à l'appel à projet de la CFPPA, nous avons co-construit un référentiel permettant de préciser les besoins réels des seniors et les attentions spécifiques que requiert ce public. Autant d'occasions de développer une interconnaissance entre acteurs et d'envisager des complémentarités”. Au final, le guide apporte en une trentaine de pages, la trame d'un véritable parcours de sensibilisation et d'accompagnement à l'usage du numérique, y compris pour les territoires ou les publics plus fragiles. “Toujours dans l'optique d'inscrire la démarche Autonomie numérique au cœur d'un maillage territorial, nous avons également réalisé un guide d'appui commun avec la Fédération nationale des centres sociaux, dont les structures sont en mesure de garantir l'ancrage local des actions proposées aux âgés”, conclut Magalie Raimbault. ■

¹ INSEE FOCUS n° 267, mai 2022

² Le Jas n°252, décembre 2020

³ Le guide est téléchargeable sur : lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub/files/PDF/Guide_AutonomieNum%C3%A9riqueDesSeniors_CNSA.pdf

LA POPULATION UKRAINIENNE

A BESOIN DE VOUS

croix-rouge française



AIDEZ-LA

Faites un don sur

www.croix-rouge.fr

SHOP.METRO.UA



Dans *Le Vaisseau*, le cirque se met au service du soin

© Marine Grégoire

AVEC LE VAISSEAU, LE SOIN S'AMARRE À LA CULTURE

PAR CAROLINE RONCEREL-HAURE

À diverses reprises, *le Jas* a encouragé l'impact de la culture en faveur des personnes en perte d'autonomie. Mais plus rarement nous avons traité du rôle des arts dans le processus thérapeutique les concernant. C'est pourquoi nous avons souhaité partager avec vous la découverte d'une expérience particulièrement prometteuse en la matière : celle du *Vaisseau*, "fabrique artistique" implantée au Centre de Réadaptation de Coubert (77). Celui-ci invite régulièrement des artistes à partager leurs spectacles avec les bénéficiaires et les soignants du centre. Et c'est bénéfique pour tout le monde.

A bord de ce bateau imaginaire, *Le Vaisseau*, nul besoin de naviguer, si ce n'est entre les arts vivants et les soins. Espace d'échanges et de créations, il tient son nom de l'immense charpente du grand local qui l'abrite. Celui-ci est situé au cœur du Centre de Réadaptation de Coubert (Seine-et-Marne) un établissement privé à but non lucratif qui dispose de plusieurs services en soins de suite de réadaptation spécialisés : système nerveux, appareil locomoteur, brûlés, douleur, avec un important plateau technique de réadaptation. Dans les années soixante-dix, *Le Vaisseau* était une salle de conférence aux dimensions imposantes. Elle devint ensuite un théâtre accueillant une équipe d'animation et plusieurs projets culturels. À l'origine de cette transformation, Vertical Détour, une compagnie théâtrale fondée par Frédéric Ferrer. Pour ce dernier, comédien et directeur, "ce projet s'inscrit dans la continuité d'un travail de dix ans mené avec des patients pris en charge à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard (Seine-Saint-Denis)." Et il précise : "La Drac (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la région Ile-de-France souhaitent se servir de cette expérience pour lancer un nouveau projet : créer une fabrique artistique accueillant d'autres compagnies et mettant en place des actions participatives avec les patients, les personnels et parfois les familles."

UNE OUVERTURE SUR TOUS LES ARTS

Depuis la création du *Vaisseau*, l'équipe de Vertical Détour travaille donc main dans la main avec les professionnels de santé. L'idée de ce travail collaboratif est de permettre la rencontre artistique en dehors des temps de soins. Pour le rendre possible, la compagnie reçoit deux subventions pluriannuelles fixes. Elle est ainsi conventionnée par la région Île-de-France, au titre du travail mené au *Vaisseau*, et par la Drac, pour son activité de création théâtrale. Ces aides représentent environ un tiers de son budget annuel. Pour le reste, il s'agit de recettes propres issues de la vente de spectacles et d'autres subventions ponctuelles. Des comédiens aux danseurs, en passant par les artistes du cirque, *Le Vaisseau* donne l'occasion aux professionnels du soin et aux patients de découvrir une palette de pratiques artistiques et de sensibilités variées. Cette diversité est d'autant plus riche que Vertical Détour a toujours su associer d'autres compagnies à ces temps de rencontre. Déjà à l'hôpital de Ville-Evrard, Frédéric Ferrer avait rapidement fait le choix de proposer à d'autres structures de venir répéter sur leur lieu de travail. Chaque année, quatre à six compagnies œuvrent au Centre. *Le Vaisseau* leur fournit des moyens financiers en coproduisant les spectacles construits lors des résidences. Un héber-



gement est également mis à disposition au sein du centre. S'y ajoute l'accompagnement technique d'une régisseuse pour le montage et le démontage. C'est par un appel à projets annuel que l'équipe de Vertical Détour effectue sa sélection parmi près de 200 demandes. Flore Lepastourel, chargée de l'administration de Vertical Détour et du *Vaisseau*, rappelle que, là encore, ils collaborent avec les professionnels de santé, qui participent au choix des projets. "C'est eux qui vont avoir le "dernier mot" sur les projets que l'on accueille. Et ils voient des choses que l'on ne voit pas." Les projets retenus n'abordent pas nécessairement la question du handicap, mais amènent plutôt les publics vers des imaginaires qui se détachent de leur quotidien de soin. La fabrique artistique a ainsi reçu le "Circo Infinito" (voir encadré) en résidence en mars 2022, qui invite avant tout les spectateurs à une poésie clownesque.

UN LIEN CONSTANT AVEC LES ACTEURS DU SOIN

Le Vaisseau a pour principal objectif de créer du lien entre les artistes, les patients et les soignants. Pour cela, chaque compagnie accueillie organise des ateliers de pratique artistique, favorisant l'interactivité. Les spectacles s'inscrivent aussi dans une dynamique d'échange. Ils répondent à la fois à une volonté des artistes de présenter et de tester leurs créations, et à l'envie des bénéficiaires et des personnels de voir des projets qui n'ont pas été uniquement pensés pour un lieu de soins. Pour Sophie Charpentier, chargée de la coordination, ces temps de rencontre sont perçus comme une "bouffée d'oxygène". "Les gens nous disent : "Je n'ai pas l'impression d'être au centre de réadaptation.



© Le Vaisseau

J'ai l'impression de sortir, d'aller au théâtre, d'être dans une vie normale. Le temps d'un instant, qu'il soit poétique, drôle ou déroutant, *Le Vaisseau* leur donne ainsi l'occasion de sortir du cadre de la rééducation". Et il est vrai que cette activité se distingue de l'art-thérapie, car il n'a pas pour objectif le rétablissement, mais participe à la création d'un environnement favorable et à la prise en considération de la personne dans sa globalité. À cette fin, *Le Vaisseau* s'ouvre aux publics extérieurs, dans une volonté de décloisonner le lieu du reste de la ville. Cette démarche permet notamment de rompre l'isolement et de sensibiliser sur le handicap. Un participant extérieur en témoigne : "J'ai été très

touché par les ateliers suivis au Centre. La comédienne a su créer des exercices mettant tous les participants sur un pied d'égalité. Mon regard sur le handicap a changé depuis cette expérience grâce aux interactions que j'ai eues avec les patients."

ARTS ET SOINS : UN MARIAGE DIFFICILE, MAIS FRUCTUEUX

La priorité du centre de réadaptation reste naturellement les soins. Certaines contraintes inhérentes à leur application complexifient donc la mise en place de projets culturels. D'abord, le travail de réadaptation occupe une large partie de la journée des patients qui sont alors peu disponibles. Les professionnels sont encore plus difficiles à mobiliser. De plus, en raison du fort turn-over au sein des équipes il est difficile de les sensibiliser à des projets artistiques toujours différents. Aussi, un temps de rencontre est organisé une fois par an entre les professionnels et les compagnies en résidence de l'année à venir. C'est l'occasion pour les soignants de croiser les artistes une première fois, et de repérer les projets qui les intéressent. Les actions culturelles exigent donc un important travail de coordination et de médiation de la part du *Vaisseau*. La dynamique engagée par *Le Vaisseau* nécessite bien des efforts, mais les bénéfices sont considérables. Elle fait évoluer les relations entre patients et soignants, et les pratiques professionnelles, comme le rapporte une neuropsychologue du Centre. "J'ai été agréablement surprise d'entendre certains patients prendre la parole sans trop de difficultés. C'est intéressant de comprendre comment, via la pratique artistique, nous pouvons aller plus loin dans la rééducation avec les patients." ■

"CIRCO INFINITO" : QUAND LE CIRQUE S'INSPIRE DU SOIN

Présentée au *Vaisseau* en mars 2022, *Circo Infinito* est une création artistique de l'association "J'ai Mal Partout - Cirque Médical". Fondée en 2016, cette dernière s'appuie sur les arts du cirque pour améliorer la qualité de vie des personnes fragilisées en raison de leur état de santé physique, mental ou social. En pratique, elle organise des rencontres entre les artistes circassiens et ceux des milieux médicosociaux et fait venir des numéros de cirque au sein des

hôpitaux, des centres de soin, des centres d'hébergement, etc. Avec *Circo Infinito*, ce cirque médical est allé plus loin en créant un spectacle la fois drôle et poétique inspiré des travaux de recherche du docteur Maddy Guillaume, la créatrice et référente médicale de l'association. L'initiateur du projet, l'artiste de cirque Alejandro Escobedo, ainsi que ses deux compagnons de scènes, Anne Kaempff et Rémi Bolard ont été accueillis en résidence au *Vaisseau* pendant deux

semaines afin de préparer et répéter ce spectacle. Un travail qu'ils ont parfois réalisé sous les yeux de patients qui n'ont pas hésité à partager leurs impressions et à faire des remarques jugées constructives.

Circo Infinito été présenté dans le Centre de Coubert le 17 mars 2022 et est maintenant en tournée dans de nombreux établissements de soins et lieux culturels de France, mais aussi à l'étranger.



**Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche**

www.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

DES RÉSEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



La mise en œuvre de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité repose sur un partenariat ouvert à toutes les organisations qui souhaitent s’y joindre. Il est aujourd’hui composé de l’ensemble des associations de maires, de la plupart des fédérations associatives de la solidarité, de l’éducation et du vivre-ensemble, de fondations et d’entreprises. Chacun contribue à la hauteur de ses possibilités, apporte des ressources, propose des actions, et surtout mobilise son territoire ou son réseau pour favoriser l’implication du plus grand nombre de citoyens.





CITOYENNETÉ & FRATERNITÉ

journée nationale

15
OCTOBRE
2022

AGISSONS TOUS ENSEMBLE

La consolidation des liens entre générations, entre cultures et entre habitants n'a jamais été aussi décisive qu'aujourd'hui. En effet, avec les crises sanitaire, environnementale et sociale, les tensions dans le monde risquent d'accroître les phénomènes de défiance et de repli sur soi.

Conscients de cette réalité, les associations de maires et les grandes fédérations associatives du monde de la solidarité, de l'éducation, de la culture, du vivre-ensemble... appellent tous nos concitoyens, toutes les forces vives de la société, à participer le 15 octobre 2022 à une Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité (JNCF), avec l'ambition de faire de cette journée le point de départ d'un mouvement durable de consolidation des liens sociaux et des repères collectifs.

Cette journée sera l'occasion de valoriser les actions déjà menées tout au long de l'année dans chaque territoire et les personnes qui y contribuent. Elle offre surtout la possibilité d'inventer et de mettre en place de nouvelles initiatives, comme celles proposées sur le site dédié à cette journée (jn cf.fr).

Il existe déjà en France de nombreuses démarches utiles sur les thèmes de la citoyenneté et de la fraternité. La JNCF, c'est une occasion privilégiée pour mettre ces forces en commun. C'est le temps du rendez-vous de tous nos concitoyens pour que l'engagement de chacun contribue durablement à consolider le vivre ensemble face à l'adversité.

QUE FAIRE LE 15 OCTOBRE 2022 ?

Voici une liste non exhaustive d'initiatives pouvant être prises pour la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité. Bien évidemment, les communes et associations peuvent organiser et soutenir toute autre action axée sur la mobilisation du plus grand nombre. Ces propositions sont classées par objectifs : promouvoir et expliciter les concepts de citoyenneté et de fraternité ; favoriser concrètement l'engagement citoyen ; développer le lien social.

PROMOUVOIR ET EXPLICITER LES CONCEPTS DE CITOYENNETÉ ET DE FRATERNITÉ

CONSULTATION : C'EST QUOI ÊTRE CITOYEN ?

Adresser en amont de la Journée nationale une consultation aux habitants sous la forme d'un questionnaire (en ligne, en version papier ou sous forme de kit débat pour les écoles, les entreprises, les associations...) pour recueillir leurs perceptions et leurs propositions pour favoriser leur implication et leur engagement. Autant de questions qui constitueront une première étape vers une démarche pour dynamiser la vie citoyenne à l'échelle de la ville.

VALORISATION DES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES DANS LA VILLE

La manière la plus efficace pour montrer les promesses de la citoyenneté est de faire découvrir à tous la richesse des actions engagées, les motivations de leurs promoteurs, et les satisfactions qu'ils en ont retirées. C'est peut-être aussi le temps de mettre en relief les initiatives les plus performantes.

ORGANISATION D'EXPOSITIONS

Promouvoir la citoyenneté et/ou la fraternité à travers des expositions ouvertes à tous dans les lieux publics ou dans les rues de la ville. On peut,

par exemple, réaliser une exposition avec l'appui de vos services ou la participation d'élèves, d'associations... ou s'appuyer sur les ressources existantes. L'exposition peut être littéraire (ex : poème), graphique, sonore, numérique... Les thèmes abordés peuvent être la Démocratie, la République, l'Engagement citoyen, la Fraternité, la Laïcité, la valorisation des différences et des cultures...

ORGANISATION DE DÉBATS ET/OU DE CONFÉRENCES

Il s'agit de permettre aux citoyens et acteurs locaux d'échanger, de partager leurs réflexions, leurs propositions, mais aussi leurs divergences. Les thèmes pourraient être : C'est quoi être citoyen dans sa commune ? Comment favoriser l'engagement citoyen ? Quelle fraternité dans ma ville ?

DÉFINITION D'UN PARCOURS CITOYEN

Il s'agit de parcours d'initiation à la citoyenneté, à destination notamment des jeunes, programmé par la commune avec rencontre de divers acteurs (politiques, associatifs, entreprise), de citoyens engagés. Organiser la visite de lieux et d'institution de la

République ; la découverte de symboles... À chaque étape un lieu et un interlocuteur différent.

LANCEMENT DE CONCOURS DE DESSINS OU D'AFFICHES

Organisation, avant le 15 octobre, de concours d'affiches ou de dessins sur les thèmes de la fraternité et de la citoyenneté. On pourrait par exemple demander aux habitants de proposer des slogans mobilisateurs pour les campagnes de communication de la commune, tels que "Ton plus proche parent est ton voisin", ou de faire des portraits d'habitants engagés pour valoriser le bénévolat. Une sélection d'affiches et de dessins pourraient ensuite servir de supports de communication, apposées partout dans la ville avant le 15 octobre.

LANCEMENT DE CONCOURS DE CLIPS SUR L'ENVIRONNEMENT ET/OU LA FRATERNITÉ

Dès septembre, il pourra être lancé un concours de clips courts sur les réseaux sociaux aboutissant à la remise de prix le 15 octobre.

FAVORISER CONCRÈTEMENT L'ENGAGEMENT CITOYEN

ORGANISATION D'UNE JOURNÉE CITOYENNE

Les habitants d'une commune ou d'un quartier consacrent une journée pour réaliser ensemble des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés, dans leur commune. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovations d'équipement, de la valorisation de l'histoire et du patrimoine, à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques. Le 15 octobre de nombreuses communes ont déjà prévu d'organiser une Journée citoyenne. D'autres peuvent le faire avec un objectif plus ou moins ambitieux.

MISE EN VALEUR DES FORUMS DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF

On peut organiser ce jour-là le forum des associations, mais pas seulement pour présenter les prestations offertes par les unes et les autres. Il faut avant tout montrer l'intérêt d'être bénévole et susciter ainsi de nouveaux recrutements.

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX, MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

Après la pandémie, il est indispensable de mieux faire connaître l'intérêt du bénévolat dans tous ces services, tout en valorisant les métiers et les professionnels. On peut également organiser des chantiers citoyens dans et autour des établissements pour favoriser la rencontre entre leurs usagers et les habitants.

DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS AUTOUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Il peut être proposé durant cette journée de multiples actions collectives de préservation de l'environnement et de sensibilisation autour des questions de développement durable.

CRÉATION DE BOÎTES À IDÉES DANS TOUS LES QUARTIERS

Réparties dans la commune pour recenser les suggestions des habitants pour proposer des initiatives susceptibles de favoriser de nouveaux liens sociaux. Une sélection d'initiatives sera alors reprise dans le bulletin municipal et, autant que faire se peut, discutée en conseil municipal.

CRÉATION D'UN VIVIER DES COMPÉTENCES EXISTANT DANS LA COMMUNE

À l'occasion de la JNCF, la commune pourrait inviter les citoyens à faire connaître les compétences qu'ils sont prêts à mettre à disposition de la communauté sur quelques heures (ou plus) dans l'année. Ainsi la commune rappelle le rôle d'acteur attendu des citoyens et contribue à développer le respect entre les citoyens qui disposent tous d'un savoir-faire.

RECONNAISSANCE ET VALORISATION DES HABITANTS ENGAGÉS

La JNCF peut être l'occasion de mettre en valeur les habitants engagés pour le bien commun. À travers

des affiches, des vidéos, un "hall of fame"... des citoyens sont mis à l'honneur et deviennent des ambassadeurs de la citoyenneté qui peuvent ainsi transmettre leur expérience le goût de l'engagement citoyen. Les portraits des citoyens valorisés pourraient, par exemple, être faits par des jeunes, contribuant ainsi à valoriser le bénévolat auprès des jeunes générations.

MOBILISATION DES AÎNÉS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Inciter durant cette journée les retraités à s'engager dans des actions en faveur de la jeunesse dans trois directions : l'aide à la scolarité, l'aide à l'insertion par l'emploi, l'aide dans les situations de détresse.

ORGANISATION DE VIDE-JOUETS

Des vide-greniers de jeunes pourraient être organisés pour vendre leurs jouets. Les profits seraient affectés à des associations œuvrant en faveur de publics en difficulté.

DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL

ORGANISATION DE REPAS DE QUARTIER

En s'appuyant sur la démarche portée par l'association *Voisins solidaires*, on organisera ce jour-là des repas de quartier, dans les cours d'école, les parcs et espaces verts, au pied des immeubles... Ils doivent offrir l'occasion d'un échange convivial entre générations et cultures différentes.

PARTICIPATION ACTIVE DES COMMERCES ET DES ARTISANS LOCAUX

Cette journée pourrait permettre de montrer l'utilité de ces espaces et services dans la vitalité des liens sociaux. Cela pourrait aussi favoriser la promotion d'initiatives comme l'Outil en main, qui consiste à réunir artisans, jeunes et enfants, autour de la transmission.

ORGANISATION D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

La Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité peut être l'occasion d'organiser des activités culturelles et sportives animées par des habitants bénévoles pour favo-

riser la rencontre et la mixité. Ce temps peut être conclu par un instant festif favorisant la convivialité, comme un spectacle suivi d'un pique-nique partagé. En amont de cette journée, on peut encourager les habitants à devenir acteurs et forces de proposition en proposant et en animant des ateliers.

MOBILISATION DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

La Ligue de l'Enseignement, les centres sociaux, les régies de quartier, les tiers lieux, les médiathèques... sont invités à proposer ce jour-là des animations spécifiques, qui peuvent se décliner sous forme de projection de films sur les valeurs humanistes, de pièces de théâtre, de manifestations sportives ou festives, favorisant la rencontre entre habitants d'âges, de cultures, de milieux et de quartiers différents.

EXPÉRIMENTATION DE JARDINS PARTAGÉS

Les habitants et associations ayant créé des jardins partagés pourraient à l'occasion de cette journée mieux

faire connaître leur action pour susciter de nouveaux engagements.

Si vous avez déjà programmé une ou plusieurs actions de mobilisation des habitants le 15 octobre, celles-ci peuvent également relever de la Journée nationale Citoyenneté et Fraternité. Il est également possible de décaler au 15 octobre des initiatives prévues initialement à d'autres dates. Cette liste sera complétée des propositions venant d'acteurs de terrain au fur et à mesure de la remontée des initiatives.

N'hésitez donc pas à nous signaler les initiatives que vous mettez en place en envoyant un message sur jncf.fr/contact.



CITOYENNETÉ
& FRATERNITÉ
journée nationale

15
OCTOBRE
2022

Allegez vos charges...



Mediassoc est la centrale associative qui permet aux associations du secteur social, socio-éducatif et médico-social d'optimiser leur budget sur des postes incontournables au travers de partenariats négociés avec des acteurs majeurs dans leur domaine d'activité.

Mediassoc donne ainsi à chaque association, quelle que soit sa taille, l'opportunité de bénéficier d'avantages «grands comptes».

L'offre **Mediassoc** couvre des domaines importants tels que l'achat ou la location longue durée de véhicules avec **Renault**, les fournitures de bureau, le mobilier et l'aménagement de vos locaux avec **Bruneau**, la téléphonie et internet avec **SFR Business**.



... pas vos moyens !

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>

XV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRÈS-NANTES | 17 JUIN 2022

**BLOQUEZ
LA DATE !**

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

Majeur.e, ma peur

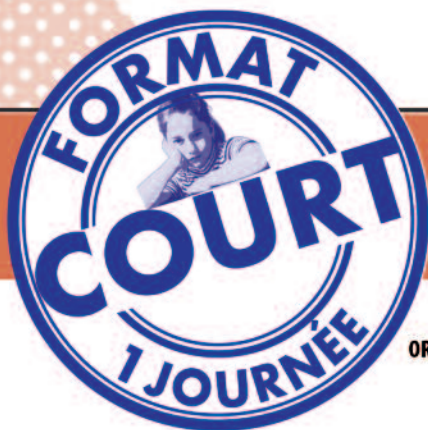
“Que vais-je devenir? Sur qui et sur quoi pourrai-je compter?”...

L'arrivée des 18 ou des 21 ans est une source d'angoisse pour la plupart des mineurs protégés et jeunes majeurs. C'est aussi une source d'inquiétudes pour les professionnels qui les accompagnent : “A-t-on élaboré le parcours le mieux adapté?”, “Leur a-t-on apporté les repères et ressources suffisants pour la suite?”... Que peut-on améliorer dans les pratiques et les dispositifs tout au long du parcours de ces jeunes, à la fois bien Avant et Après leur majorité, pour leur donner toutes les chances en vue de leur avenir ?



RENSEIGNEMENTS ET PROGRAMME
www.assisesprotectionenfance.fr
Tél : 01 53 10 24 10

Vous trouverez aussi sur le site la présentation de la nouvelle formule des Assises qui alternera d'une année sur l'autre un format court d'1 jour et un format long de 2 jours, et un contenu toujours aussi intéressant.



ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS

